

**MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS HUMAINS, CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

**SECRETARIAT PERMANENT DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE
PREVENTION ET DE GESTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Rapport annuel de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC)

Année 2024

Version finale

Juin 2025

Sommaire

Avant-propos	3
Sigles et abréviations	4
Introduction	6
I. Présentation de l'ONAPREGECC et du SP/ONAPREGECC	7
1. Présentation de l'ONAPREGECC	7
2. Présentation du SP-ONAPREGECC	8
II. Partenaires de l'ONAPREGECC	10
III. Bilan des actions de l'ONAPREGECC	16
1. Installation des membres des démembrements	16
2. Activités de formation et de sensibilisation	16
3. Tenue des sessions statutaires	17
4. Actions marquantes menées par les démembrements	18
IV. Situation des conflits communautaires	19
1. Définitions et typologie des conflits communautaires	19
2. Situation générale des conflits au niveau national	20
3. Situation des conflits par région/province	23
V. Analyse des facteurs des conflits communautaires	44
1. Causes et pistes de solutions des conflits fonciers	44
2. Causes et pistes de solutions des conflits agropastoraux	45
3. Causes et pistes de solutions des conflits religieux	46
4. Causes et pistes de solutions des conflits liés à la chefferie traditionnelle	47
5. Causes et pistes de solutions des conflits liés à l'eau	47
6. Causes et pistes de solutions des conflits miniers	48
7. Causes et pistes de solutions des conflits ethniques	49
8. Causes et pistes de solutions des conflits politiques	49
9. Causes et pistes de solutions des autres conflits	50
VI. Conséquences des conflits communautaires	51
1. La violation des droits humains	51
2. Détérioration du tissu social	51
3. Les destructions de biens	51
VII. Difficultés, perspectives et recommandations	53
1. Difficultés	53
2. Défis et Perspectives	53
3. Recommandations	54
Conclusion	56
Liste des tableaux	57
Liste des graphiques	58
Annexes	59

Avant-propos

Les conflits communautaires en raison de leur impact négatif sur l'harmonie sociale, la cohabitation pacifique et le développement socio-économique constituent une préoccupation pour le gouvernement burkinabè. C'est pourquoi, dans la mise en œuvre de ses missions régaliennes de garant de la paix et de la quiétude nationale, il a été créé l'Observatoire National de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) dont la mission principale est d'œuvrer à la construction d'une société de paix, prospère et harmonieuse.

L'article 15 du décret n° 2017-0997/PRES/MJDHPC/MATD/MINEFID du 17 octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONAPREGECC fait obligation au Secrétariat Permanent dudit Observatoire d'élaborer chaque année un rapport d'activités.

L'objectif de ce rapport est de fournir un état des lieux analytique des conflits communautaires, présenter les actions entreprises au cours de l'année. Aussi, il permet de formuler des recommandations afin de permettre au Gouvernement, en collaboration avec les autres acteurs nationaux et internationaux intervenant dans ce domaine, de mieux endiguer les conflits communautaires au Burkina Faso.

Au cours de l'année 2024, le Secrétariat Permanent et les démembrements de l'ONAPREGECC, avec l'appui des partenaires, ont exécuté leurs missions dans un contexte national marqué par la crise sécuritaire et humanitaire. Ce qui nous a permis de constater que certains conflits enregistrés ont causé des dégâts de biens, des atteintes à l'intégrité physique et morale et endeuillé des familles. C'est le lieu pour moi de témoigner, non seulement, toute la compassion du gouvernement aux différentes victimes, mais aussi, mes sincères remerciements aux démembrements de l'ONAPREGECC, sans le concours desquels, la situation aurait pu être plus dramatique. J'adresse donc mes vifs félicitations et encouragements aux différents acteurs.

Ces résultats engrangés l'ont été grâce à l'appui indéfectible des partenaires techniques et financiers auxquels, au nom du Gouvernement, j'exprime ma profonde gratitude.

Maître Edasso Rodrigue BAYALA

Officier de l'Ordre de l'Etalon

Sigles et abréviations

CAB :	Cabinet
CLE :	Comité Local de l'Eau
COSED :	Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit
CREDO :	Christian Relief and Development Organization/ Organisation chrétienne pour le secours et le développement
CVD :	Conseil Villageois de Développement
DRC :	Conseil Danois pour les Réfugiés
DRDHPCP :	Direction régionale des droits humains et de la promotion de la citoyenneté et de la Paix
Enabel :	Agence belge de Développement
Etc.	etcetera
FDS:	Forces de Défense et de Sécurité
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la Coopération internationale)
GIRE:	Gestion intégrée des Ressources en Eau
HCR:	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IGR:	Inclusive Governance for resilience (Gouvernance inclusive pour la résilience)
ILD:	Indicateur lié au décaissement
LC :	Le Laboratoire Citoyenneté
MATD :	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFID :	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJDHPC :	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
MJDHRI :	Ministère de la Justice et des Droits humains, Chargé des Relations avec les Institutions
N° :	Numéro
OCADES :	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODEPREGECC :	Observatoire départemental de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OIM :	Organisation internationale pour les Migrations
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONAPREGECC :	Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OPPREGECC :	Observatoire Provincial de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OREPREGECC:	Observatoire régional de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OSC :	Organisation de la Société Civile
OVPREGECC :	Observatoire villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires
PDI :	Personne Déplacée Interne
PM :	Premier Ministère (Primature)
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREGOLS	Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base
PRES :	Présidence
PRES-TRANS :	Présidence de la Transition
PROGRESS :	Programme de Résilience et de Cohésion sociale au Sahel
PTF :	Partenaire Technique et Financier

PV :	Procès-Verbal
SP :	Secrétariat Permanent
SP-MABG:	Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance
SP-ONAPREGECC :	Secrétariat Permanent de l'Observatoire national de Prévention et de gestion des conflits communautaires
ST-REViE :	Secrétariat Technique de la Réconciliation nationale et le Vivre-Ensemble
TDH :	Terre des Hommes
UGP :	Unité de Gestion du projet

Introduction

Le Burkina Faso est de plus en plus marqué par des conflits communautaires qui portent atteinte à l'harmonie et à la cohésion sociale. Le Gouvernement, pour rétablir et faciliter la cohabitation pacifique entre les populations, a initié plusieurs actions dont l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix en 2008 et révisé en 2017, l'élaboration d'un Manuel de formation sur les conflits éleveurs-agriculteurs en 2010, la conduite de l'étude sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso en 2015 et la prise du décret n° 2010- 404/PRES/PM/ MAHRH/MRA/MECV/MEF/MATD portant attributions, composition, organisation et fonctionnement des structures locales de gestion foncière.

Nonobstant ces mesures, les conflits communautaires ont pris de l'ampleur, entraînant de graves atteintes et violations de droits humains dont des pertes en vies humaines, des déplacements de population, des destructions massives de biens publics et privés, etc. Au regard de l'impact de ces conflits sur l'effectivité des droits humains, l'Etat burkinabè a été interpellé par ses paires lors de son deuxième passage à l'Examen Périodique Universel (EPU) en avril 2013, sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de prise en charge des conflits communautaires. Une telle recommandation a également été formulée lors du forum national sur le civisme organisée la même année. C'est pour d'une part, répondre à ces recommandations et d'autre part, mettre en œuvre sa mission régalienne de garant de la paix et de la quiétude nationale, que le Gouvernement a adopté le 28 décembre 2015 le décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC). La mise en place de l'ONAPREGECC répond au souci de fédérer les efforts des différents acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires. Ce mécanisme promeut les modes endogènes de prévention et de gestion des conflits, toute chose qui permet aux populations elles-mêmes de résoudre en leur sein les éventuels conflits. L'Observatoire est ainsi chargé de prévenir et de gérer de façon intégrée les conflits communautaires au Burkina Faso et partant, endiguer les nombreuses violations des droits humains qui en résultent.

Le décret précité fait obligation au Secrétariat permanent de l'ONAPREGECC d'élaborer chaque année un rapport d'activités. Le présent rapport qui s'inscrit dans cette perspective, se veut un outil d'information et d'orientation au profit des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans la prévention et la gestion des conflits communautaires. A cet effet, il constitue un répertoire exhaustif des conflits communautaires enregistrés au Burkina Faso au cours de l'année 2024 et une source fiable d'informations sur les actions menées par le Gouvernement et ses partenaires, les résultats obtenus, les défis et les perspectives en matière de prévention et gestion des conflits. En outre, il est assorti de recommandations visant à assurer non seulement un fonctionnement optimal de l'ONAPREGECC, mais également un renforcement du partenariat entre tous les acteurs pour un Burkina Faso plus paisible.

I. Présentation de l'ONAPREGECC et du SP/ONAPREGECC

Pour contribuer à une meilleure appropriation du mécanisme national de prise en charge des conflits communautaires au Burkina Faso par non seulement les acteurs de prévention et de gestion des conflits communautaires mais aussi les citoyens, il sied de faire un aperçu sur l'ONAPREGECC (1) et son Secrétariat permanent (2).

1. Présentation de l'ONAPREGECC

Le mécanisme national de prise en charge des conflits communautaires au Burkina Faso, dénommé ONAPREGECC a été créé par décret n° 2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/ MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Il a pour attributions :

- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- d'évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- de déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- de contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- de fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- de mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Il comprend 05 organes à savoir :

- le Conseil national composé de 35 membres et présidé par le Ministre chargé des droits humains et comme vice-président le Ministre chargé de l'Administration territoriale ;
- les Observatoires régionaux composés de 21 membres présidés par les Gouverneurs et la vice-présidence est assurée par les Présidents des conseils régionaux ;
- les Observatoires provinciaux composés de 15 membres et présidés par les Hauts Commissaires ;
- les Observatoires départementaux composés de 15 membres dont les préfets sont les présidents ;

- les Observatoires villageois/sectoriels composés de 08 membres et présidés par les présidents des Conseils villageois de Développement (CVD).

L'ONAPREGECC est une structure hétérogène composée des représentants des départements ministériels et d'institutions publiques, des Organisations de la société civile, des autorités coutumières et religieuses, des projets et programmes, des Organisations non gouvernementales.

Le Conseil national est l'organe suprême de l'Observatoire national. Les décisions et les orientations sont prises à ce niveau et répercutées successivement aux Observatoires régionaux, provinciaux, départementaux et villageois.

2. Présentation du SP-ONAPREGECC

Pour opérationnaliser les démembrements de l'ONAPREGECC, une structure de coordination a été mise en place par décret n° 2017-0996 /PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 20 septembre 2017 portant composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent de l'ONAPREGECC (SP-ONAPREGECC) au Burkina Faso. Il est l'organe exécutif de l'ONAPREGECC. Il assure la coordination des activités des démembrements en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires, la mise en œuvre et le suivi des décisions du Conseil national.

Le SP-ONAPREGECC est une structure de mission, rattachée au cabinet du Ministre chargé des droits humains. Il est dirigé par un Secrétaire permanent nommé en Conseil des ministres.

Par ailleurs, il est composé, aux termes des dispositions du décret n°2024-1553/PRES/PM/MJDHRI du 06 décembre 2024 portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions :

- d'un Secrétariat particulier ;
- d'un Département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) ;
- d'un Département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) ;
- d'un Service administratif et financier (SAF).

Le Département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) est chargé de :

- vulgariser le mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et d'initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- contribuer à la résolution des conflits communautaires ;

- fournir aux structures techniques et à tout autre acteur les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- assurer la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication de l'ONAPREGECC ;
- assurer la visibilité des actions du SP-ONAPREGECC et de ses démembrements ;
- mener toutes autres actions entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des actions de sensibilisation, d'information et de formation.

Le Département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) est chargé de :

- élaborer le plan d'actions sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- suivre la mise en œuvre du plan d'actions national de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- concevoir une base de données pour le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- organiser les sessions du Conseil national.

II. Partenaires de l'ONAPREGECC

Au titre de l'année 2024, l'accompagnement de partenaires techniques et financiers a permis aux démembrements de l'ONAPREGECC et au SP-ONAPREGECC de mener des activités entrant dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits communautaires.

- Le Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS)

En vue de l'atteinte de son indicateur lié au décaissement ILD 2.2 intitulé « Part des conflits communautaires résolus dans les GL cibles par des mécanismes locaux de règlement extrajudiciaire des litiges par les unités locales chargées de la prévention et de la gestion des conflits du ministère chargé de la justice (Pourcentage) », le PREGOLS mis en place par l'Etat Burkinabè a permis :

- de mener des actions de suivis des cas de conflits résolus par les observatoires départementaux (30 communes cibles) ;
- d'organiser deux (02) rencontres d'orientation et de concertation avec les présidents des démembrements (OPPREGECC et ODEPREGECC) sur la gestion des conflits communautaires ;
- d'organiser des sessions d'installation et d'appropriation du Guide de prévention et de gestion des conflits communautaires au profit de quatre-vingt-dix (90) démembrements de l'ONAPREGECC des zones cibles ;
- de finaliser le rapport annuel 2023 et d'élaborer le présent rapport ;
- de tenir les sessions statutaires de huit (08) OREPREGECC et la 8^{ème} session annuelle du Conseil national.

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Dans l'optique de l'atteinte du résultat 3.6 du programme *Cohésion sociale, Sécurité et Etat de Droit* (COSED) à savoir : « *la cohésion sociale est renforcée par l'action plus efficace des démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et des structures locales d'intercession et de médiation* », le SP-ONAPREGECC a bénéficié de l'accompagnement du PNUD et a pu réaliser, en 2024, un certain nombre d'activités parmi lesquelles :

- l'installation suivie de la formation des membres de 50 Observatoires départementaux de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires (ODEPREGECC) dans les régions du Centre-Ouest et du Plateau-Central ;
- la vulgarisation de la boîte à images sur les conflits agriculteurs-éleveurs au profit des observatoires départementaux de prévention et de gestion des conflits communautaires ;

- l'acquisition de cinquante (50) tablettes pour l'opérationnalisation de la base de données.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Mécanisme de Stabilisation de la Région du Liptako-Gourma », il a été organisé la formation des points focaux et la mise en place des comités transfrontaliers de prévention et de gestion des conflits (CTPGC) dans les Espaces GLCT Kénédougou, C10 Sourou et Sahel-Tillabéry.

- **Le Laboratoire Citoyennetés (LC)**

A l'instar des années précédentes, LC, dans le cadre du Programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne phase-3 (DEPAC-3), en partenariat avec le SP-ONAPREGECC, a facilité la tenue des sessions statutaires de 08 démembrements de l'ONAPREGECC dont 04 Observatoires régionaux (Nord, Sahel, Est, Centre-Ouest) et 04 Observatoires provinciaux (Ziro, Gourma, Yatenga et Sanguié). Aussi, il a accompagné le SP-ONAPREGECC dans l'organisation de sessions de formation au profit de 25 ODEPREGECC des régions de l'Est, du Centre-Ouest, du Nord et du Sahel. En outre, LC a appuyé la tenue de la session du Conseil national et l'organisation du cadre de concertation national entre les acteurs intervenant dans la prévention et la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso.

- **L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

En 2024, l'OIM, dans le cadre de la phase II du programme « Prévention de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo », a accompagné le SP-ONAPREGECC dans l'organisation d'ateliers de mise place du réseau des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires de Bittou, Sangha, Yargatenga et Soudougou.

De plus, elle a facilité la réalisation de sessions de formation sur les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires au profit des membres des ODEPREGECC de Bittou, Sangha, Soudougou et Yargatenga et la dotation en tablettes (16) et deux ordinateurs (02) au profit des observatoires et des OSC des zones d'intervention du projet.

- **Search For Common Ground**

Pour cette année 2024, l'ONG Search, dans le cadre de la mise en œuvre du projet : « Amélioration de la résilience, de la sécurité alimentaire et de la cohésion sociale des pasteurs et agro-pasteurs du Burkina Faso » (ARSACS-BF) a accompagné le SP-ONAPREGECC dans le processus d'installation et formation des membres des ODEPREGECC de Korsimoro (Sanmatenga) et Guibaré (Bam) ainsi que 9 Observatoires villageois relevant de ces 2 départements et l'accompagnement de quatre (04) sessions de formation sur les techniques de mobilisation des ressources dans la région de l'Est et de la Boucle de Mouhoun .

- **Terre des Hommes Lausanne (TDH)**

Dans le cadre du projet « Terre et paix », l'ONG TDH a facilité l'organisation de sessions de renforcement des capacités des membres de neuf (09) ODEPREGECC des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest. Il s'agit de Koti, Boni, To, Biéha, Kyon, Ténado, Tcheriba, Poura et Safané.

- **L'Agence Belge de Développement (Enabel)**

Dans le cadre de l'action : « Renforcement de la résilience socio-économique dans la région du Centre-Nord (axe OKD) », des sessions de formation des membres des ODEPREGECC de Korsimoro, Barsalogho, Pibaoré, Ziga, Pensa, Boussouma, Kaya, Boulssa, Dargo, Boala et Tougouri ont été organisées par Enabel, en consortium avec GIZ.

De même, Enabel a facilité l'organisation de sessions de dynamisation des ODEPREGECC de Mogtedo, Meguet, Absouya et Nagréongo dans la région du Plateau-Central ainsi que la tenue de quinze (15) sessions statutaires.

- **Diakonia**

Diakonia a accompagné les démembrements de l'ONAPREGECC par la dotation en tablettes (25) pour l'opérationnalisation de la base de données sur les conflits communautaires.

- **Conseil danois pour les Réfugiés (DRC)**

DRC a contribué au renforcement des capacités des membres de l'ODEPREGECC de Kaya sur la sensibilité aux conflits. Par ailleurs, en consortium avec Plan international et en partenariat avec l'ODEPREGECC de Kaya, il a facilité le renforcement des capacités de vingt-deux (22) observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires sur l'organisation, le fonctionnement de l'ONAPREGECC, la prévention et la gestion des conflits communautaires.

Aussi, dans le cadre du projet RESCOM, des causeries éducatives ont été réalisées au profit des personnes déplacées internes (PDI) par l'ODEPREGECC de Kaya.

- **L'Unité de Gestion de Projet « Gestion Intégrée des Ressources en Eau », (UGP-GIRE II) ;**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet GIRE II, l'UGP avec l'appui technique de consultants, a pu élaborer en avril 2024, un référentiel de plans de gestion des conflits à l'échelle des Agences de l'Eau des Cascades, du Mouhoun et du Nakanbé. Sur cette base, des actions ont été menées par les structures de mise en œuvre.

A ce titre, l'**Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)** a accompagné le SP-ONAPREGECC dans l'opérationnalisation des démembrements de l'ONAPREGECC à travers l'organisation de sessions de formations au profit des ODEPREGECC de Mané, de Ziniaré et de Boussé. De plus, des rencontres de concertation ont été organisées avec les structures techniques y compris les

démembrements de l'ONAPREGECC, en vue de créer une synergie d'actions entre les ODEPREGECC et les Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans la prévention et la gestion des conflits liés à l'eau.

Quant à l'**Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)**, elle a bénéficié, en juin 2024, de l'appui technique du SP-ONAPREGECC dans le renforcement des capacités des CLE notamment les Commissions de prévention et de gestion des conflits de la zone de compétence de l'AEM sur les techniques de prévention, d'analyse et de gestion des conflits liés à l'eau. Ensuite, elle a organisé une rencontre de travail entre les structures techniques y compris les démembrements de l'ONAPREGECC, dans le cadre de la création du guichet pour la réception et le traitement des plaintes des usagers de l'eau. Enfin, elle a tenu une rencontre de travail avec les ODEPREGECC de Bama, Karangasso-Sambla, Péni, Bobo-Dioulasso, zones pilotes de l'espace de gestion du CLE Kou, dans le cadre de l'opérationnalisation du mécanisme de prévention et de gestion des conflits liés à l'eau.

- **Le Centre pour la Gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF)**

DCAF, pour cette année, a organisé, en collaboration avec le SP-ONAPREGECC, deux sessions de formation au profit de 80 femmes leaders sur les techniques de médiation et de gestion des conflits dans les régions du Centre-Nord et du Centre-Est.

- **L'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV)**

L'ONG SNV, en collaboration avec le SP-ONAPREGECC, a contribué à l'organisation de deux sessions de formation au profit des membres des ODEPREGECC de Samorogouan et de Loumana en octobre 2024 et à la réalisation de deux (02) émissions radiophoniques en langues nationales sur la prévention des conflits entre agriculteurs-éleveurs.

- **PROGETTOMONDO**

L'ONG PROGETTOMONDO a noué un partenariat avec le SP-ONAPREGECC pour la réalisation de sessions de formation des membres des ODEPREGECC de Bobo-Dioulasso, Houndé et Pa dans le cadre du projet « **Promotion et renforcement de la cohésion sociale au Burkina Faso** ».

- **Hilfe Zur Selbsthilfe (HELP)**

L'ONG Help a organisé un atelier d'échanges avec les structures techniques dont les démembrements de l'ONAPREGECC et le SP-ONAPREGECC sur le mécanisme de prévention et résolution des conflits liés à l'eau dans le cadre du Projet de Renforcement de l'Opérationnalisation de la GIRE (PROGIRE) dans 04 sous bassins versants de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM).

Par ailleurs, dans le cadre du projet « paix et développement pour les déplacés internes et les hôtes vulnérables » HELP a appuyé la formation des ODEPREGECC de Ouahigouya, Kaya et Dori, la réalisation de cinq (05) causeries éducatives sur la cohabitation pacifique dans chacune des communes qui ont été animées par les membres des ODEPREGECC, la tenue des sessions

statutaires des ODEPREGECC de Ouahigouya, Kaya, Dori et des OPPREGECC du Yatenga, Sanmatenga et Séno.

- **CREDO**

CREDO a organisé, avec l'appui financier du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), une séance de sensibilisation sur la paix et la cohésion sociale au profit des PDI et des populations hôtes de la région du Centre.

- **IQRA**

En 2024, l'association IQRA a accompagné le SP-ONAPEGECC pour l'organisation des sessions de formations au profit des membres des ODEPREGECC et leaders communautaires des départements de Dapélogo, Boussé et Zorgho.

- **Plan international**

Depuis 2022, cette ONG accompagne la tenue des sessions ordinaires des ODEPREGECC de Bani et Dori et l'organisation de sessions de formation des membres desdits ODEPREGECC.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec l'ONG Plan International, Bureau de Gaoua, la Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion de la citoyenneté et de la Paix du Sud-Ouest (DRDHPCP/SUO) a bénéficié d'un financement pour la mise en place suivie de la formation de cent douze (112) membres issus de quatorze (14) OVPREGECC dans les départements de Batié, Boussoukoulou, Malba et Legmoin.

- **Le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD)**

HD accompagne l'ODEPREGECC d'Arbinda dans le cadre d'un processus de résolution d'un conflit qui a opposé deux communautés ethniques depuis 2019.

Par ailleurs, HD a bénéficié de l'appui technique de la DRDHPCP de la Boucle du Mouhoun pour l'organisation des journées provinciales de dialogue pour le renforcement de la cohabitation pacifique et la cohésion sociale entre populations déplacées internes (PDI) et communautés hôtes.

- **Appel de Genève**

Un protocole de collaboration a été signé avec l'OREPREGECC du Sahel pour la dynamisation de l'ODEPREGECC de Dori. A cet effet, une formation a été organisée au profit des membres et présidents d'OVPREGECC du ressort de l'ODEPREGECC de Dori.

- **Union Fraternelle des Croyants (UFC)**

L'UFC a accompagné la réalisation d'une formation au profit des membres de l'ODEPREGECC de Dori et des comités locaux de paix mis en place dans leur zone d'intervention. Un protocole de collaboration a été signé entre l'UFC et la Direction régionale des Droits humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix du Sahel (DRDHPCP-SHL) pour la mise en œuvre d'un projet qui court jusqu'en 2027.

- **Créative/ Inclusive Governance for Resilience (IGR)**

Créative/IGR a noué un partenariat avec le SP-ONAPREGECC dans le sens de solliciter son appui technique pour l'organisation de sessions de formation de 80 acteurs locaux sur la prévention et la gestion des conflits communautaires à Banfora et à Bobo Dioulasso.

- **Intersos**

Dans le cadre du renforcement du dialogue et du bon vivre ensemble entre les communautés, l'ONG Intersos a appuyé la Direction régionale en charge des droits humains de la Boucle du Mouhoun dans l'organisation d'une séance de théâtre forum sur la cohésion sociale au profit des populations hôtes et des personnes déplacées internes de Dédougou.

- **Mercy Corps**

Dans le cadre de son partenariat avec l'ONG Mercy Corps, pour la mise en œuvre du *projet* « **Women's Leadership in Action (WLIA)** » pour le renforcement du leadership féminin en vue de la consolidation durable de la paix, la Direction régionale en charge des droits humains du Sud-Ouest a organisé des sessions d'installation de 27 observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires (OVPREGECC) suivies de la formation de leurs membres.

Dans la même dynamique, la Direction régionale des Droits humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix des Cascades (DRDHPCP-CAS), a mis en place et formé des Observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires.

III. Bilan des actions de l'ONAPREGECC

Le Secrétariat Permanent et les démembrements de l'ONAPREGECC ont mené plusieurs activités afin d'améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale à travers la prévention et la résolution des conflits communautaires.

1. Installation des membres des démembrements

L'opérationnalisation des démembrements de l'ONAPREGECC passe aussi par la prise de conscience des concernés de leur qualité de membres. C'est la raison pour laquelle, les séances d'installation officielle des membres assortie de procès-verbal ont été organisées.

En 2024, 215 observatoires ont été installés contre 105 en 2023. Les villages et les départements ont été les plus touchés avec respectivement 137 OVPREGECC et 65 ODEPREGECC installés. Les régions du Centre-Ouest (55), du Sud-Ouest (41), du Centre-Nord (41), du Plateau Central (27) et des Cascades (18) sont les plus touchées par les installations d'observatoires. De 2020 à 2024, le nombre d'Observatoires officiellement installés est de 793 dont les 13 OREPREGECC, 39 OPPREGECC, 269 ODEPREGECC et 471 OVPREGECC.

Tableau 1 : Nombre d'observatoires installés par région depuis 2020

Région	OREPREGECC		OPPREGECC		ODEPREGECC		OVPREGECC		Total		
	2024	20-23	2024	20-23	2024	20-23	2024	20-23	2024	20-23	20-24
Boucle du Mouhoun	0	1	3	0	5	12	0	20	8	33	41
Cascades	0	1	0	2	0	17	18	0	18	20	38
Centre	0	1	0	0	0	6	0	0	0	7	7
Centre-Est	1	0	2	1	5	4	0	99	8	104	112
Centre-Ouest	0	1	2	2	33	4	20	0	55	7	62
Centre-Nord	0	1	0	3	5	13	36	86	41	103	144
Centre-Sud	0	1	1	2	3	16	10	0	14	19	33
Est	0	1	2	1	1	34	0	52	3	88	91
Hauts-Bassins	0	1	0	3	0	33	0	27	0	64	64
Nord	0	1	0	4	0	24	0	6	0	35	35
Plateau Central	1	0	1	2	13	7	12	42	27	51	78
Sahel	0	1	0	4	0	3	0	2	0	10	10
Sud-Ouest	0	1	0	4	0	32	41	0	41	37	78
Total	2	11	11	28	65	205	137	334	215	578	793
	13		39		269		471		793		

2. Activités de formation et de sensibilisation

Les sessions de formation et de sensibilisation se sont poursuivies cette année afin non seulement de consolider les acquis mais également de renforcer les capacités des membres des

démembrements de l'ONAPREGECC et des autres acteurs intervenant dans la prévention et la résolution des conflits communautaires.

Les activités de formation ont porté sur des thématiques diverses en lien avec la prévention et la gestion des conflits communautaires et ont touché 3 576 personnes dont 370 femmes et 319 jeunes. Au niveau des démembrements de l'ONAPREGECC, ces sessions ont concerné 285 observatoires et touché 3 197 membres dont 268 femmes et 300 jeunes. Les observatoires villageois (137) ont été les plus touchés, suivis des observatoires départementaux (121), des observatoires provinciaux (21), et des observatoires régionaux (02).

Les autres acteurs touchés sont essentiellement des responsables d'OSC et des leaders communautaires. Au total, ce sont 391 acteurs, dont 103 femmes et 19 jeunes qui ont vu leurs capacités renforcées.

Une activité de sensibilisation sur la paix et la cohésion sociale a visé les personnes déplacées internes (PDI) des sites de Sakoula et Toubwéogo dans la province du Kadiogo. Cette activité a concerné 150 personnes.

Afin de renforcer la cohésion sociale entre les différentes communautés, il a été organisé cinq (05) journées des communautés à Méguet (région du Plateau central), Pouytenga (Centre-Est), Bobo-Dioulasso (Hauts-Bassins), Tchériba (Boucle du Mouhoun) et Douna (Cascades). Ces journées ont été marquées par des conférences publiques et des expositions-ventes des produits issus des savoir-faire des communautés. Ce qui a permis de sensibiliser les populations sur les valeurs du vivre-ensemble, de tolérance et de paix, ainsi que sur la contribution des personnes déplacées internes et des populations d'accueil à la prévention et à la gestion des conflits communautaires. Plus de 1 000 personnes dont des leaders communautaires, des femmes, des jeunes et des personnes déplacées internes ont été touchées par ces activités.

3. Tenue des sessions statutaires

Les différents Observatoires doivent tenir chacun une session ordinaire annuelle et, en cas de besoin, des sessions extraordinaires, conformément au décret n° 2015-1645/ PRES/ TRANS/ PM/ MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. L'objectif de ces sessions est de faire le bilan du fonctionnement des Observatoires. Pour ce faire, l'état des lieux des conflits et l'identification des principales difficultés entravant la dynamisation des Observatoires sont établis. A cette occasion, les membres de l'Observatoire adoptent un programme d'activités à réaliser.

Depuis 2017, les sessions ordinaires du Conseil national et des OREPREGECC se tiennent régulièrement. Faute de moyens financiers, certains Observatoires provinciaux et départementaux éprouvent des difficultés à tenir leurs sessions annuelles.

En 2024, le Conseil national, les 13 OREPREGECC, 07 Observatoires provinciaux 23 Observatoires départementaux ont pu tenir leurs sessions statutaires ordinaires annuelles.

4. Actions marquantes menées par les démembrements

Région des Hauts-Bassins

- le suivi des engagements des parties prenantes au conflit minier de Houndé ;
- les actions de médiation entre les populations, les producteurs et l'administration à Bama/Banakélédaga ;
- les actions de médiation pour la résolution d'un conflit foncier à Nasso ;
- les actions en faveur de la résolution de conflit à Faramana ;

Région du Centre-Nord

- la résolution de deux (02) conflits fonciers référés à l'ODEPREGECC de Kaya par la justice.

En outre, on peut noter l'organisation des journées des communautés dans cinq (05) régions qui ont permis de promouvoir le vivre ensemble, la diversité culturelle, de renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés et de désamorcer certaines crises entre les PDI et les populations hôtes.

IV. Situation des conflits communautaires

1. Définitions et typologie des conflits communautaires

L'analyse des données enregistrées fait ressortir 08 types de conflits communautaires récurrents au Burkina Faso :

- le **conflit foncier** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes physiques ou morales sur la reconnaissance ou la jouissance d'un droit lié à la terre ;
- le **conflit agriculteurs-éleveurs** : c'est un conflit qui oppose un ou plusieurs agriculteur (s) à un ou plusieurs éleveur (s) dont l'objet porte sur l'exploitation des ressources naturelles en lien avec l'agriculture et l'élevage ;
- le **conflit lié à la chefferie traditionnelle** : c'est un conflit lié à la dévolution successorale d'un chef et opposant généralement deux ou plusieurs personnes ou deux ou plusieurs communautés ;
- le **conflit religieux** : il se subdivise en conflit intra-religieux et en conflit interreligieux. Le conflit intra-religieux est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes appartenant à la même communauté religieuse et dont l'objet porte sur la religion. Le conflit interreligieux est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes appartenant à des religions distinctes et dont l'objet porte sur la religion ;
- le **conflit interethnique** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ethnique ;
- le **conflit minier** : c'est un conflit portant sur l'exploitation minière et qui oppose soit les sociétés minières et les populations ou les exploitants artisanaux, soit les exploitants artisanaux et les propriétaires terriens ou les populations, soit les exploitants artisanaux entre eux ;
- le **conflit lié à l'eau** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes d'usagers d'eau sur l'exploitation de la ressource en eau ;
- le **conflit politique** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ou leurs intérêts politiques ;
- les **autres conflits** : ce sont des conflits qui ne sont enregistrés que dans quelques régions et qui ne peuvent être classifiés dans une des typologies ci-dessus citées. Selon les données collectées, il existe des conflits liés aux exclusions de personnes pour allégation de sorcellerie, des conflits liés au rapt, des conflits interfamiliaux, des conflits de leadership associatif, etc.

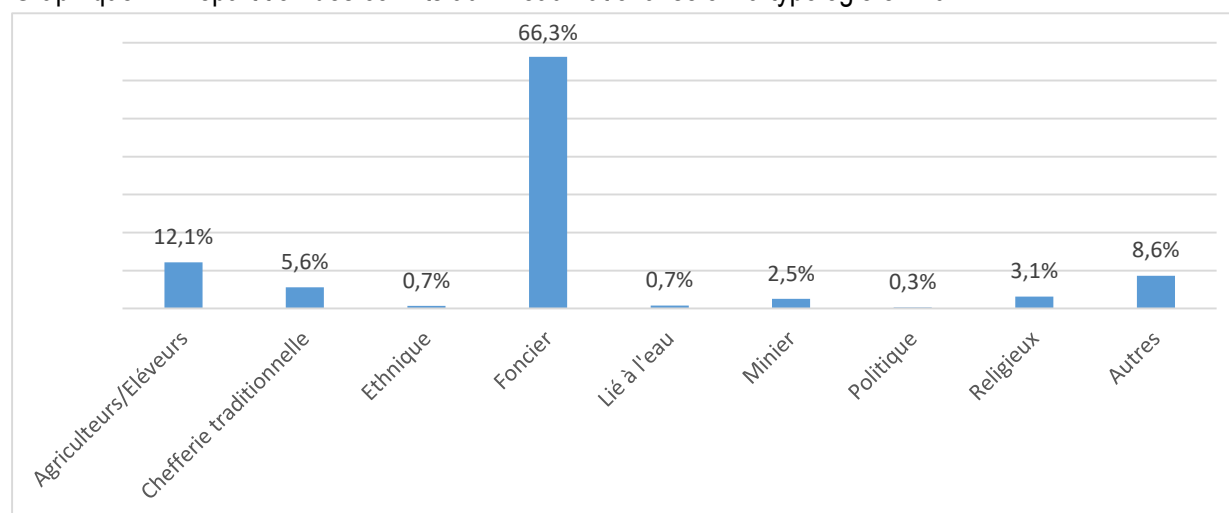
2. Situation générale des conflits au niveau national

Au cours de l'année 2024, 1 337 cas de conflits ont été enregistrés sur le territoire national. Ce nombre est en légère baisse comparativement à l'année 2023 où il était de 1 434. Les conflits fonciers sont les plus récurrents (66,3%), suivis des conflits agriculteurs/éleveurs (12,1%), des conflits liés à la chefferie traditionnelle (5,6%), des conflits religieux (3,1%), des conflits miniers (2,5%). Les conflits liés à l'eau (10 cas), les conflits ethniques (9 cas) et les conflits politiques (4 cas) sont les moins récurrents. On note aussi une recrudescence des conflits classés dans la catégorie « autres conflits », en particulier les conflits liés aux accusations pour allégation de sorcellerie (18) et les conflits liés au rapt de femmes (13).

Tableau 2 : Situation des conflits communautaires par typologie

	2021	2022	2023	2024
Agriculteurs/Éleveurs	71	95	177	162
Chefferie traditionnelle	91	95	86	75
Ethnique	07	05	12	9
Foncier	791	685	942	886
Lié à l'eau	12	09	17	10
Minier	25	21	41	34
Politique	08	03	06	4
Religieux	39	34	51	42
Autres	45	45	102	115
Total	1 089	992	1 434	1 337

Graphique 1 : Répartition des conflits au niveau national selon la typologie en 2024



Suivant les données par région, les Hauts-Bassins ont enregistré le plus grand nombre de conflits (191) avec plus de 14,3% de l'ensemble des conflits, suivi du Centre Est (143), du Nord (141), du Centre-Ouest (122), du Plateau Central (118), des Cascades (115), du Centre-Nord (109), du Centre-Sud (95), de la Boucle du Mouhoun (89), du Centre (80) et du Sud-Ouest (74). Les régions de l'Est (41) et du Sahel (19) sont celles ayant enregistré moins de conflits.

Tableau 3 : Situation générale des conflits par région

Région	2021	2022	2023	2024
Boucle du Mouhoun	74	52	78	89
Cascades	167	50	144	115
Centre	43	43	22	80
Centre-Est	139	138	143	143
Centre-Nord	89	81	53	109
Centre-Ouest	93	74	136	122
Centre-Sud	47	82	144	95
Est	113	156	55	41
Hauts-Bassins	130	70	177	191
Nord	118	157	247	141
Plateau Central	39	53	58	118
Sahel	21	NP	55	19
Sud-Ouest	16	36	122	74
Total	1 089	992	1 434	1 337

Tableau 4 : Situation des conflits par région et par typologie en 2024

	Agriculteurs/ Eleveurs	Chefferie traditionnelle	Ethnique	Foncier	Lié à l'eau	Minier	Politique	Religieux	Autres	Total
Boucle du Mouhoun	12	1	1	55	0	2	0	4	14	89
Cascades	13	1	1	81	1	8	1	3	6	115
Centre	17	1	0	53	0	0	0	2	7	80
Centre-Est	5	14	0	116	0	1	0	5	2	143
Centre-Nord	10	8	1	54	5	5	1	8	17	109
Centre-Ouest	11	2	1	82	0	0	1	4	21	122
Centre-Sud	4	11	0	72	0	2	0	0	6	95
Est	5	10	1	21	0	2	0	0	2	41
Hauts-Bassins	41	2	1	135	1	3	0	0	8	191
Nord	3	20	0	92	1		1	7	17	141
Plateau Central	15	4	0	76	2	10	0	4	7	118
Sahel	2	1	2	12	0	0	0	2	0	19
Sud-Ouest	24	0	1	37	0	1	0	3	8	74
Total	162	75	9	886	10	34	4	42	115	1 337

Concernant la résolution des conflits communautaires, on constate une amélioration par rapport aux années antérieures. De 16,9% en 2022 et 22,4% en 2023, le taux de résolution des conflits communautaires est passé à 25,8% en 2024 avec 345 cas résolus.

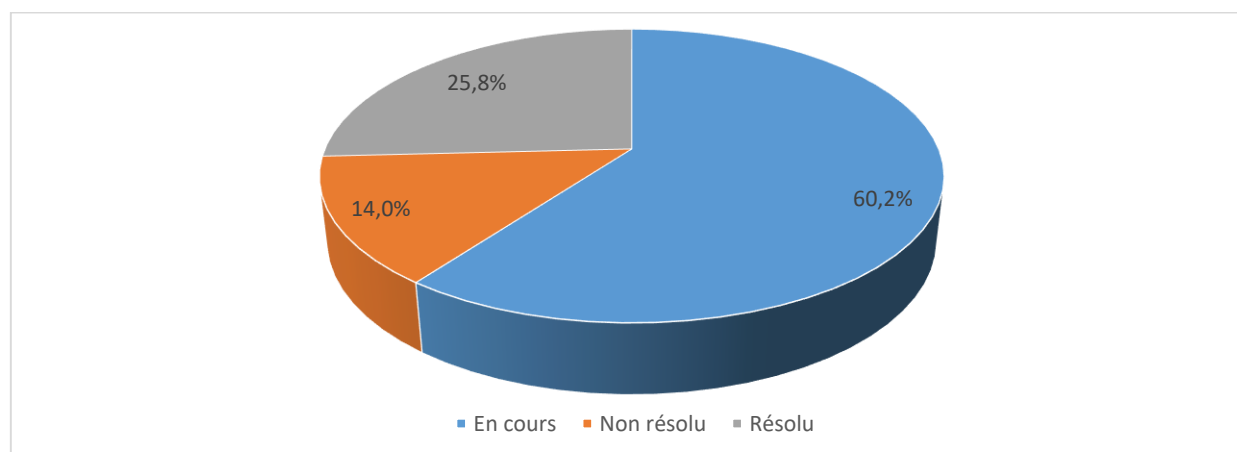
Tableau 5 : Situation des conflits communautaires par typologie et par niveau de résolution en 2024

Typologie	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux (%) de résolution
Agriculteurs/Éleveurs	35	12	115	162	71,0%
Chefferie traditionnelle	54	12	9	75	12,0%
Ethnique	4	2	3	9	33,3%
Foncier	597	132	157	886	17,7%
Lié à l'eau	2	1	7	10	70,0%
Minier	21	2	11	34	32,4%
Politique	1	2	1	4	25,0%
Religieux	28	8	6	42	14,3%
Autres	63	16	36	115	31,3%
Total	805	187	345	1 337	25,8%

Tableau 6 : Situation des conflits par région en 2024 selon le niveau de résolution

Région	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux (%) de résolution
Boucle du Mouhoun	44	19	26	89	29,2%
Cascades	54	27	34	115	29,6%
Centre	60	5	15	80	18,8%
Centre-Est	125	0	18	143	12,6%
Centre-Nord	22	60	27	109	24,8%
Centre-Ouest	70	29	23	122	18,9%
Centre-Sud	52	14	29	95	30,5%
Est	24	8	9	41	22,0%
Hauts-Bassins	109	11	71	191	37,2%
Nord	106	2	33	141	23,4%
Plateau Central	79	12	27	118	22,9%
Sahel	17	0	2	19	10,5%
Sud-Ouest	43	0	31	74	41,9%
Total	805	187	345	1 337	25,8%

Graphique 2 : Situation globale des conflits communautaires en 2024



3. Situation des conflits par région/province

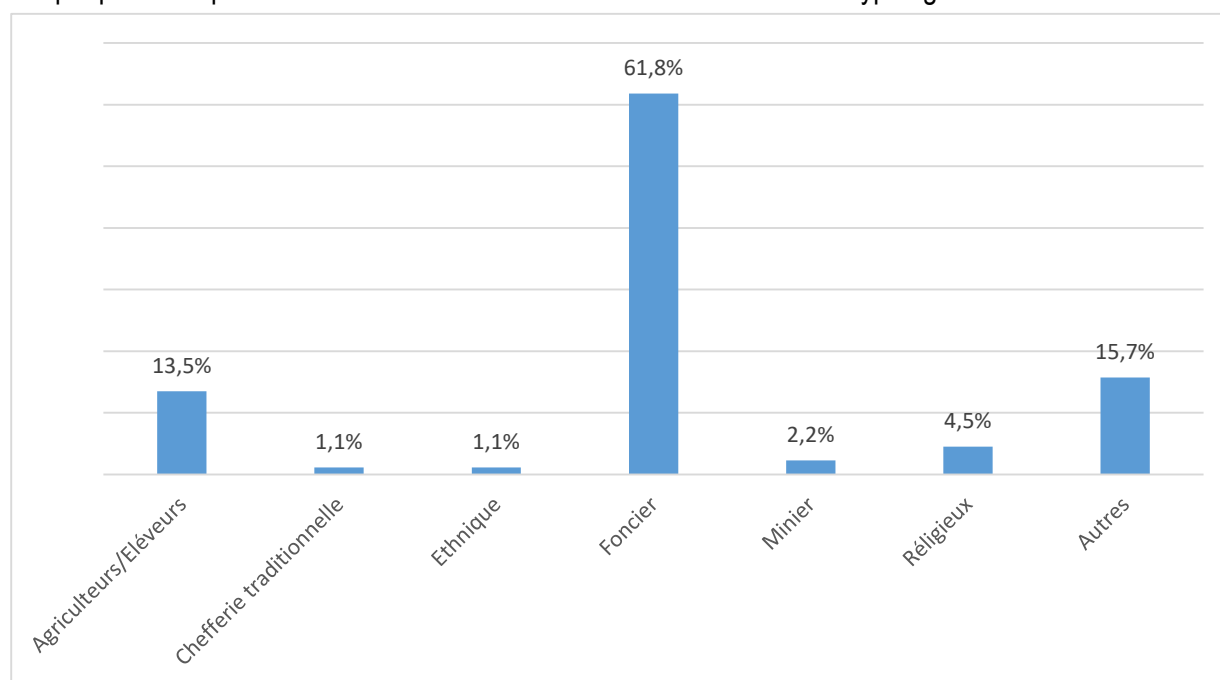
a. Région de la Boucle du Mouhoun

En 2024, la région de la Boucle du Mouhoun a connu une hausse du nombre de conflits par rapport à 2023 passant de 78 à 89 cas dont 55 conflits fonciers, 12 conflits agriculteurs-éleveurs, 01 conflit ethnique, 04 conflits religieux, 01 conflit lié à la chefferie traditionnelle et 14 cas classés dans la catégorie autres conflits. Parmi ces conflits, seulement 26 ont été résolus.

Tableau 7 : Situation des conflits dans la Boucle du Mouhoun en 2024

	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	1	1	10	12
Chefferie traditionnelle	1	0	0	1
Ethnique	0	0	1	1
Foncier	36	13	6	55
Minier	0	0	2	2
Religieux	1	1	2	4
Autres	5	4	5	14
Total	44	19	26	89

Graphique 3 : Répartition des conflits de la Boucle du Mouhoun selon la typologie



En termes de taux de résolution, sur l'ensemble des 89 cas de conflits communautaires enregistrés dans la Boucle du Mouhoun, 26 cas ont été résolus, 44 cas sont en cours de résolution et 19 cas sont non résolus soit respectivement 33.3%, 49.4% et 21.3%.

Graphique 4 : Répartition des conflits de la Boucle du Mouhoun selon le niveau de résolution

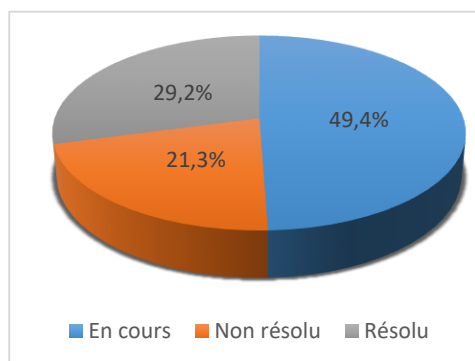


Tableau 8 : Situation des conflits de la Boucle du Mouhoun par province en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Balé	17	7	12	36	33.3
Banwa	2	1	0	3	0,0
Mouhoun	7	4	8	19	42.1
Nayala	13	7	4	24	16,7
Sourou	4	0	2	6	33.3
Kossi	1	0	0	1	0
Total	44	19	26	89	29.2

Selon la typologie et par province, sur les 89 cas de conflits communautaires enregistrés dans la région, la province des Balé vient en tête avec 36 cas soit 40.4%, suivie de celles du Nayala avec 24 cas soit 26.9%, du Mouhoun avec 19 cas soit 21.3%, du Sourou avec 05 cas soit 5.6%, et des Banwa avec 03 cas soit 3.3%. Quant à la Kossi, elle a enregistré 01 cas soit 1.1%.

Tous les 12 cas de conflits agriculteurs-éleveurs ont été enregistrés dans la province des Balé ; il en est de même pour le seul cas de conflit lié à la chefferie traditionnelle. Relativement aux conflits ethniques, c'est seulement dans la province du Nayala qu'un cas a été enregistré. Sur les 04 cas de conflits religieux, les Balé et le Nayala enregistrent 02 cas chacun. Aucun cas de conflit lié à l'eau n'est survenu dans la région. Les conflits classés « autres » représentent 14.7% de l'ensemble des conflits de la région. Ces conflits ont essentiellement été localisés dans la province du Mouhoun avec 05 cas, du Sourou 04 cas. Les provinces des Balé et des Banwa ont enregistré chacune 02 cas et la province de la Kossi 01 cas.

Tableau 9 : Situation des conflits par province et par typologie dans la Boucle du Mouhoun en 2024

	Balé	Banwa	Kossi	Mouhoun	Nayala	Sourou	Total	Résolus	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	12	0	0	0	0	0	12	10	83.3
Chefferie traditionnelle	1	0	0	0	0	0	1	0	0,0
Ethnique	0	0	0	0	1	0	1	1	100,0
Foncier	18	1	0	13	21	2	55	6	10.9
Minier	1	0	0	1	0	0	2	2	100,0
Religieux	2	0	0	0	2	0	4	2	50,0
Autres	2	2	1	5	0	4	14	5	35.7
Total	36	3	1	19	24	6	89	26	29.2

b. Région des Cascades

La région des Cascades a enregistré 115 cas de conflits communautaires en 2024. Cette situation est dominée par les conflits fonciers (81 cas), suivis de loin des conflits agriculteurs-éleveurs (14 cas) et des conflits miniers (8 cas). Un cas (01) de conflit ethnique et un (01) cas de conflit politique

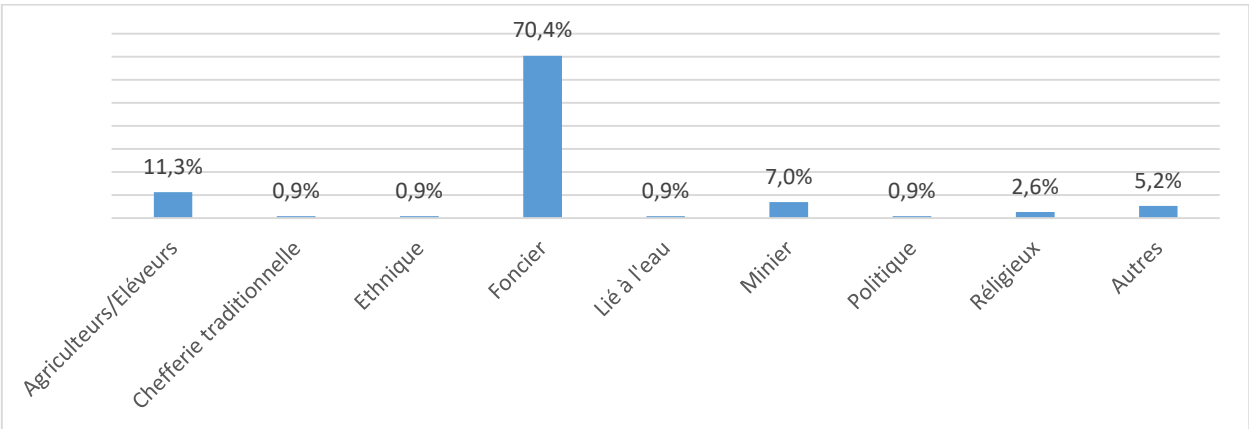
ont été enregistrés dans la province de la Comoé. Quant à la Léraba, elle a enregistré 03 cas de conflit religieux, 01 cas de conflit lié à la chefferie traditionnelle et 01 cas de conflit lié à l’eau.

On constate une baisse de 20,1% par rapport à l’année 2023 où il avait été enregistré 144 cas de conflits. Trente-quatre (34) conflits ont été résolus, soit un taux de résolution de 29,6%.

Tableau 10 : Situation des conflits dans la région des Cascades en 2024

	En cours	Non résolus	Résolus	Total	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	2	0	11	13	84,6%
Chefferie traditionnelle	0	1	0	1	0,0%
Ethnique	0	1	0	1	0,0%
Foncier	41	23	17	81	21,0%
Lié à l'eau	0	0	1	1	100,0%
Minier	5	1	2	8	25,0%
Politique	1	0	0	1	0,0%
Religieux	3	0	0	3	0,0%
Autres	2	1	3	6	50,0%
Total	54	27	34	115	29,6%

Graphique 5 : Répartition des conflits des Cascades selon la typologie



Graphique 6 : Répartition des conflits de la région des Cascades selon le niveau de résolution

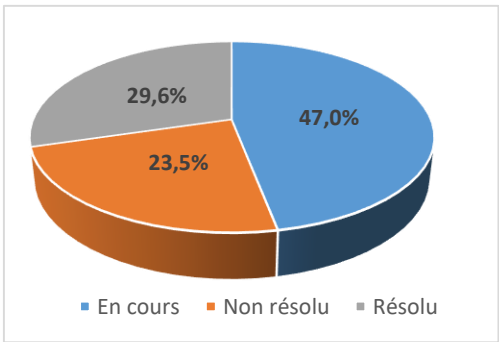


Tableau 11 : Situation des conflits de la région des Cascades par province en 2024

	En cours	Non résolu	Résolus	Total	Taux de résolution (%)
Comoé	37	22	17	76	22,4%
Léraba	17	5	17	39	43,6%
Total	54	27	34	115	29,6%

La province la plus touchée est la Comoé avec 76 conflits contre 39 pour la Léraba. Dans les deux (02) provinces, les conflits fonciers occupent la première place avec respectivement 68,4% et 74,4%. Quant aux conflits agriculteurs-éleveurs, ils ont été enregistrés dans la province de la Comoé (10 cas) et dans la Léraba (03 cas). Pour ce qui concerne les conflits miniers, la Comoé a enregistré 7 cas et la Léraba 1 cas. Relativement aux autres conflits, 5 cas ont été enregistrés dans la Comoé et 1 cas dans la Léraba. S'agissant des conflits religieux, tous les trois (03) cas ont été enregistrés dans la province de la Léraba.

Tableau 12 : Situation des conflits par province et par typologie dans les Cascades en 2024

	Comoé	Léraba	Total	Résolus	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	10	03	13	6	11,3%
Chefferie traditionnelle	0	1	1	0	0,9%
Ethnique	1	0	1	0	0,9%
Foncier	52	29	81	17	70,4%
Lié à l'eau	0	1	1	1	0,9%
Minier	7	1	8	2	7,0%
Politique	1	0	1	0	0,9%
Religieux	0	3	3	0	2,6%
Autres	5	1	6	3	5,2%
Total	76	39	115	29	100,0%

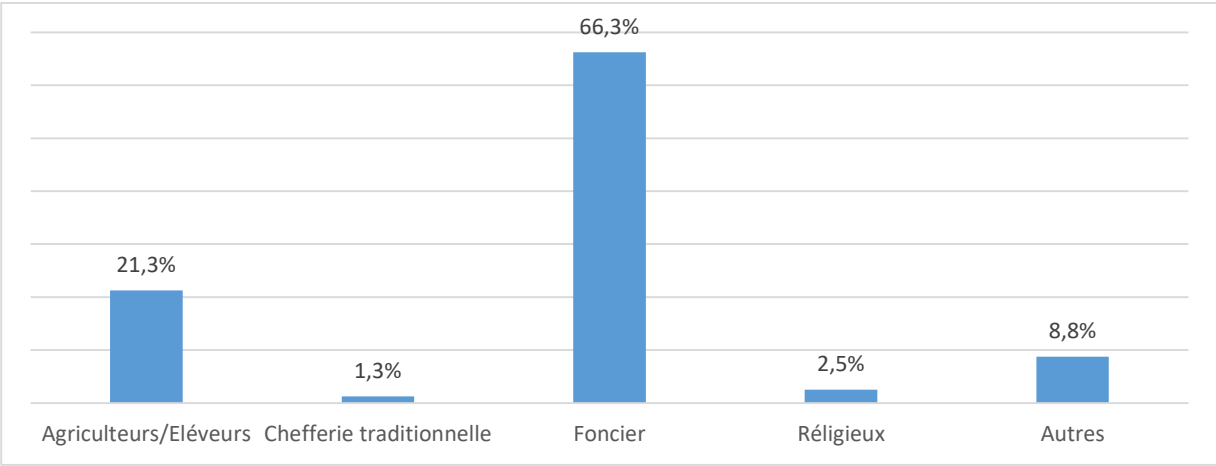
c. Région du Centre

En 2024, la région du Centre a enregistré 80 cas de conflits communautaires contre 22 cas en 2023. Parmi ces conflits, on note 53 conflits liés au foncier, 17 conflits entre agriculteurs et éleveurs, 02 conflits religieux, 01 conflit lié à la chefferie traditionnelle et 07 conflits classés dans la catégorie « autres conflits ».

Tableau 13 : Situation des conflits dans la région du Centre en 2024

Type de conflits	En cours	Non résolus	Résolus	Total	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	4	1	12	17	70,6%
Chefferie traditionnelle	1	0	0	1	0,0%
Foncier	48	3	2	53	3,8%
Religieux	1	0	1	2	50,0%
Autres	7	0	0	7	0,0%
Total	61	4	15	80	18,8%

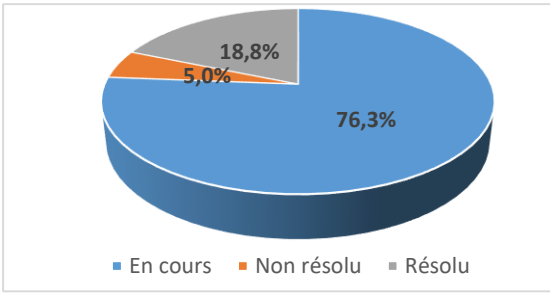
Graphique 7 : Répartition des conflits du Centre selon la typologie



En termes de résolution, 15 cas de conflits ont été résolus, soit un taux de 18,8 % contre 61 cas de conflits en cours de résolution soit 76,2% et 4 cas de conflits sont non résolus soit 5%.

Graphique 8 : Répartition des conflits de la région du Centre selon le niveau de résolution

Tableau 14 : Situation des conflits de la région du Centre par province en 2024



	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Kadiogo	61	4	15	80	18,8
Total	61	4	15	80	18,8

Tableau 15 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre en 2024

Typologie	Kadiogo	Total	Proportion par typologie (%)
Agriculteurs/Éleveurs	17	17	21,3%
Chefferie traditionnelle	1	1	1,3%
Foncier	53	53	66,3%
Religieux	2	2	2,5%
Autres	7	7	8,8%
Total	80	80	100,0%

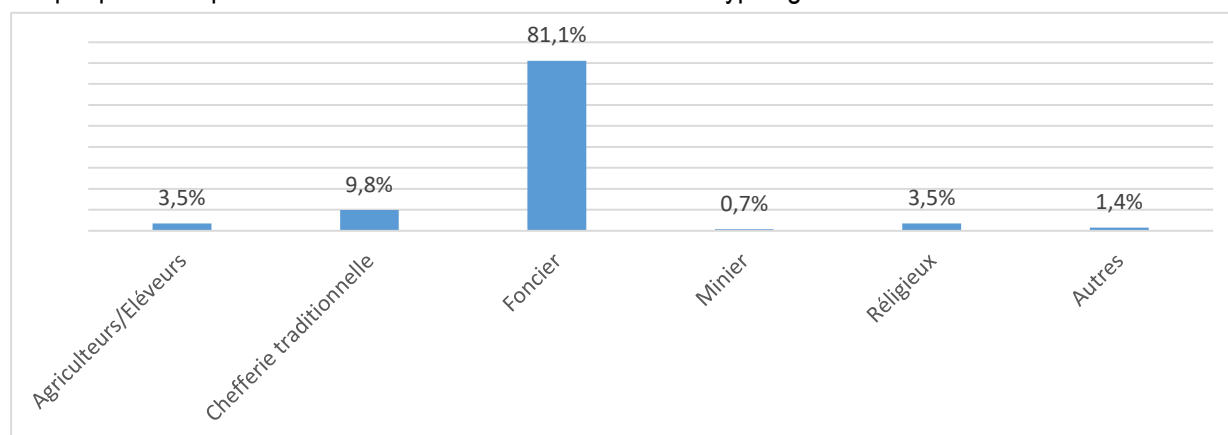
d. Région du Centre-Est

En 2024, la région du Centre-Est a enregistré 143 cas de conflits contre 133 en 2023, soit une hausse de 6,9%. Selon la typologie, les conflits fonciers au nombre de 116 cas sont les plus récurrents suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 14 cas, des conflits agriculteurs-éleveurs et des conflits religieux avec 05 cas pour chaque type, d'un conflit minier et « autres conflits » au nombre de 02 cas.

Tableau 16 : Situation des conflits dans la région du Centre-Est en 2024

	En cours	Résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	1	4	5
Chefferie traditionnelle	12	2	14
Foncier	104	12	116
Minier	1	0	1
Religieux	5	0	5
Autres	2	0	2
Total	125	18	143

Graphique 9 : Répartition des conflits du Centre-Est selon la typologie en 2024



En termes de résolution, on a enregistré 125 cas de conflits en cours de résolution soit 87,4%, 18 cas de conflits résolus soit 12,6%. Le taux de résolution des conflits dans la région du Centre-Est a augmenté par rapport à l'année dernière où il était de 1,5%, soit une augmentation de 11,1%.

Graphique 10 : Répartition des conflits du Centre-Est selon le niveau de résolution

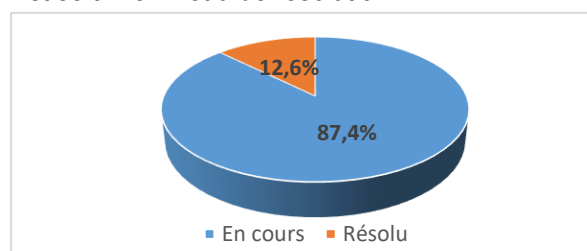


Tableau 17 : Situation des conflits du Centre-Est par province en 2024

	En cours	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Boulgou	61	12	73	16,4%
Koulpélogo	20	3	23	13,0%
Kourittenga	44	3	47	6,4%
Total	125	18	143	12,6%

Suivant la répartition des conflits par province, le Boulgou a enregistré plus de conflits avec 73 cas, soit 51,0% des conflits de la région. La province du Kourittenga et celle du Koulpélogo ont enregistré respectivement 47 cas, soit 32,9% et 23 cas, soit 16,7%.

Selon la typologie et par province, sur les 116 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Boulgou vient en tête avec 53 cas suivi du Kourittenga avec 41 cas et du Koulpélogo avec 22 cas. Pour les 14 cas de conflits liés à la chefferie traditionnelle, le Boulgou occupe la première place avec 11 cas suivi du Kourittenga avec 03 cas. Relativement aux 05 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, le Boulgou en a enregistré 04 et le Kourittenga 01. En outre, parmi les 05 cas de conflits

religieux, le Boulgou a enregistré 04 et le Koulpélogo 01. Quant au conflit minier, il a été enregistré dans la province du Kourittenga (05). La région a enregistré 02 cas classés « autres conflits », à savoir 01 conflit lié à l'exclusion pour allégation de sorcellerie et 01 conflit intergénérationnel.

Tableau 18 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Est en 2024

	Boulgou	Koulpélogo	Kourittenga	Total	Résolus	% Résolution
Agriculteurs/Éleveurs	4	0	1	5	4	80,0%
Chefferie traditionnelle	11	0	3	14	2	14,3%
Foncier	53	22	41	116	12	10,3%
Minier	0	0	1	1	0	0,0%
Religieux	4	1	0	5	0	0,0%
Autres	1	0	1	2	0	0,0%
Total	73	23	47	143	18	12,6%

e. Région du Centre-Nord

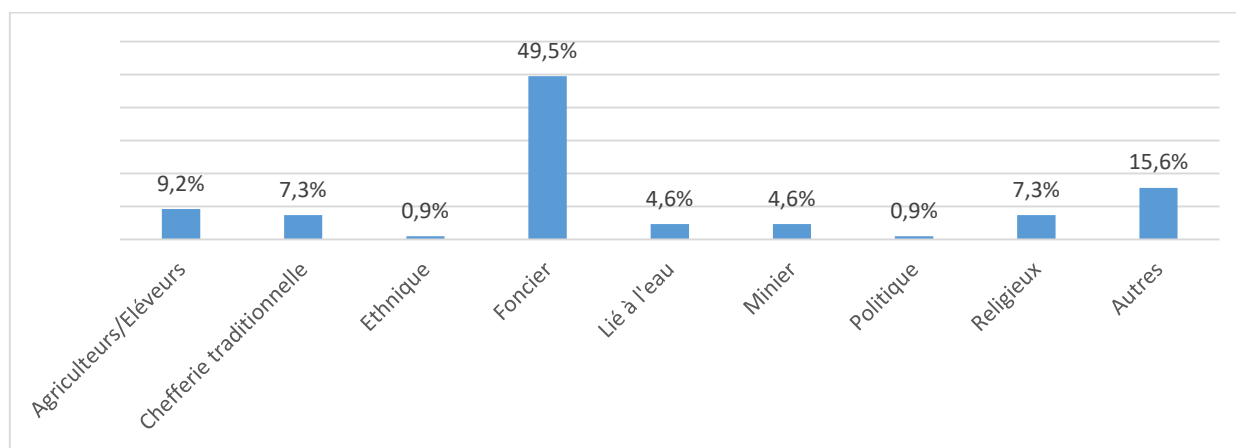
Dans la région du Centre-Nord, on note une hausse considérable du nombre de conflits communautaires par rapport à l'année 2023. En effet, de cinquante-trois (53) cas en 2023, le nombre de conflits est passé à 109 en 2024, soit une hausse de 105,6%. Les conflits fonciers sont les plus récurrents dans cette région avec 54 cas, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 10 cas, des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 08 cas, des conflits religieux avec 08 cas, des conflits liés à l'eau avec 05 cas, des conflits miniers avec 5 cas, 1 cas de conflit politique et 1 cas de conflit interethnique. Les cas de conflits classés dans « autres » sont au nombre de 17.

Sur l'ensemble des conflits de la région, 24,8% ont été résolus. Les conflits en cours de résolution représentent 20,2% et les conflits non-résolus 55%. Les taux de résolution des conflits par typologie révèlent une forte disparité. Les conflits fonciers affichent un taux de résolution de 24,1% , les autres conflits, 17,6% , les conflits agriculteurs-éleveurs 50% , les conflits miniers et les conflits liés à l'eau, 60% chacun.

Tableau 19 : Situation des conflits dans la région du Centre-Nord en 2024

	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	0	5	5	10
Chefferie traditionnelle	1	7	0	8
Ethnique	0	1	0	1
foncier	9	32	13	54
Lié à l'eau	1	1	3	5
Minier	1	1	3	5
Politique	0	1	0	1
Religieux	2	6	0	8
Autres	8	6	3	17
Total	22	60	27	109

Graphique 11 : Répartition des conflits du Centre-Nord selon la typologie



Graphique 12 : Répartition des conflits de la région du Centre-Nord selon le niveau de résolution

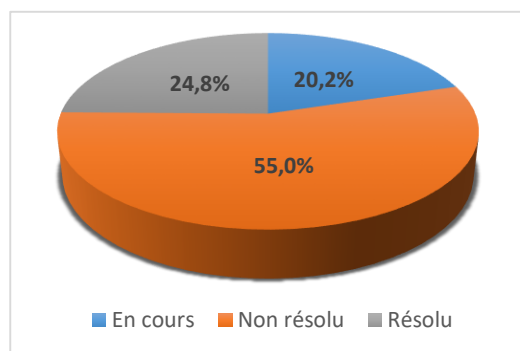


Tableau 20 : Situation des conflits de la région du Centre-Nord par province en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Bam	3	20	2	25	8,0
Namentenga	10	20	10	40	25,0
Sanmatenga	9	20	15	44	34,1
Total	22	60	27	109	24,8

La répartition par province révèle que le Sanmatenga arrive en tête avec 44 cas, suivie du Namentenga avec 40 et du Bam avec 25 cas. Les conflits fonciers ont été prédominants dans toutes les trois provinces dont 27 au Sanmatenga, 14 au Namentenga et 13 au Bam.

Tableau 21 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Nord en 2024

	Bam	Namentenga	Sanmatenga	Total	Résolu	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	2	7	1	10	5	50
Chefferie traditionnelle	2	5	1	8	0	0,0
Ethnique	0	1	0	1	0	0,0
foncier	13	14	27	54	13	24,1
Lié à l'eau	1	2	2	5	3	60,0
Minier	2	1	2	5	3	60,0
Politique	0	1	0	1	0	0,0
Religieux	5	1	2	8	0	0,0
Autres	0	8	9	17	3	17,6
Total	25	40	44	109	27	24,8

f. Région du Centre-Ouest

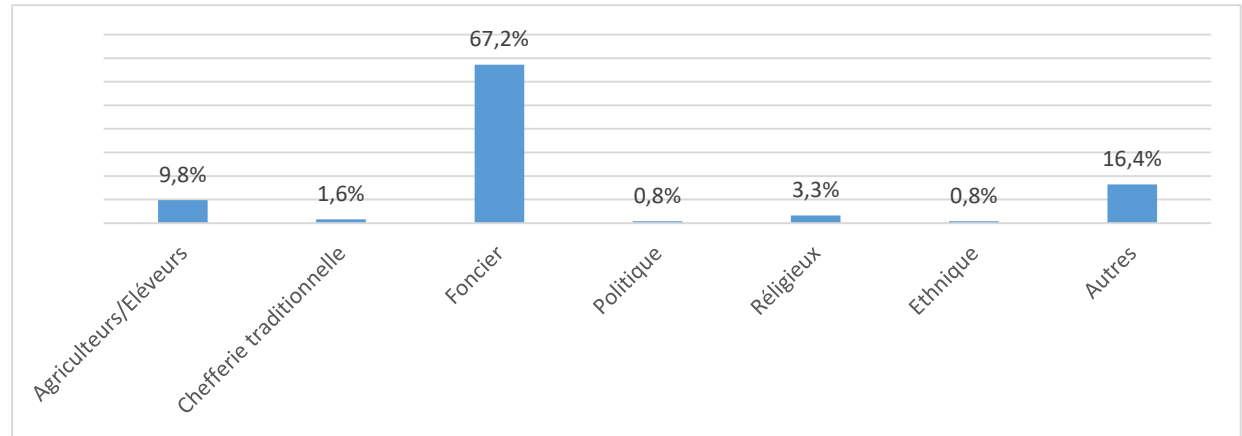
Le nombre de conflits dans la région est passé de 118 cas en 2023 à 122 cas en 2024. Pour ce qui est du nombre par typologie, la région a connu 82 conflits fonciers, soit 67,2%, 12 conflits

agriculteurs/éleveurs représentant 9,8%, 04 conflits religieux représentant 3,3% et 02 conflits liés à la chefferie traditionnelle.

Tableau 22 : Situation des conflits dans la région du Centre-Ouest en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Agriculteurs/Éleveurs	3	2	7	12
Chefferie traditionnelle	1	1	0	2
Foncier	51	22	9	82
Politique	0	1	0	1
Religieux	3	1	0	4
Ethnique	0	0	1	1
Autres	12	2	6	20
Total	70	29	23	122

Graphique 13 : Répartition des conflits du Centre-Ouest selon la typologie



Graphique 14 : Répartition des conflits de la région du Centre-Ouest selon le niveau de résolution

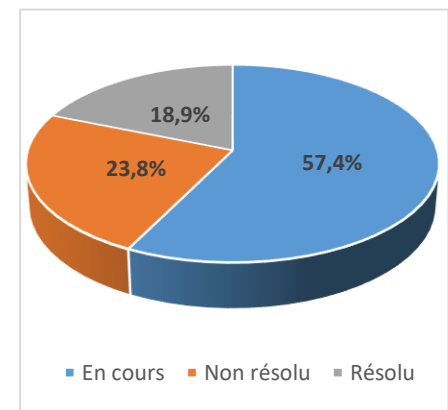


Tableau 23 : Situation des conflits de la région du Centre-Ouest par province en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Boulkiemdé	24	10	9	43	20,9%
Sanguié	24	8	3	35	8,6%
Sissili	15	3	2	20	10,0%
Ziro	7	8	9	24	37,5%
Total	70	29	23	122	18,9%

Le Boulkiemdé est la province qui a enregistré le plus de conflits avec 43 cas, soit 35,2%. Elle est suivie de la province du Sanguié avec 35 cas soit 28,7%, du Ziro avec 24 cas soit 19,7 % et de la Sissili avec 20 cas soit 16,4 %.

Selon la typologie et par province, sur les 82 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Boulkiémdé vient en tête avec 33 cas soit 40,2% suivi du Sanguié 24 cas soit 29,3%, du Ziro avec 14 cas soit 17,1% et de la Sissili avec 11 cas soit 13,4%.

S'agissant des conflits agriculteurs-éleveurs, le Boulkiémdé et le Ziro ont enregistré chacun 4 cas, la Sissili 03 cas et le Sanguié 1 cas.

Relativement aux conflits religieux, la Sissili et le Sanguié ont enregistré respectivement 3 cas et 1 cas.

S'agissant des conflits liés à la chefferie traditionnelle, deux (02) cas ont été enregistrés dans le Boulkiémdé et dans le Sanguié. De même, la province du Sanguié a connu un (01) cas de conflit politique et un (01) cas de conflit ethnique.

Tableau 24 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Ouest

	Boulkiémdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total	Proportion par typologie (%)
Agriculteurs/Éleveurs	4	1	3	4	12	9,8%
Chefferie traditionnelle	1	1	0	0	2	1,6%
Foncier	33	24	11	14	82	67,2%
Politique	0	1	0	0	1	0,8%
Religieux	0	1	3	0	4	3,3%
Ethnique	0	1		0	1	0,8%
Autres	5	6	3	6	20	16,4%
Total	43	35	20	24	122	100,0%

En termes de résolution, 23 cas de conflits ont été résolus soit 18,9%, 70 cas de conflits sont en cours de résolution et 29 cas de conflits sont non résolus.

g. Région du Centre-Sud

La région du Centre-sud a connu une baisse du nombre de conflits communautaires passant de 144 cas en 2023 à 95 cas en 2024 soit une baisse de 34,0%. En termes de récurrence, les conflits fonciers (72 cas) occupent à eux seuls 75,8% de l'ensemble des conflits de la région, suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (11 cas) soit 11,6%, des conflits agriculteurs-éleveurs (04 cas) soit 4,2%, des conflits miniers (02 cas) soit 2,1%. Six (06) cas de conflits classés dans la catégorie « autres conflits » ont également été enregistrés.

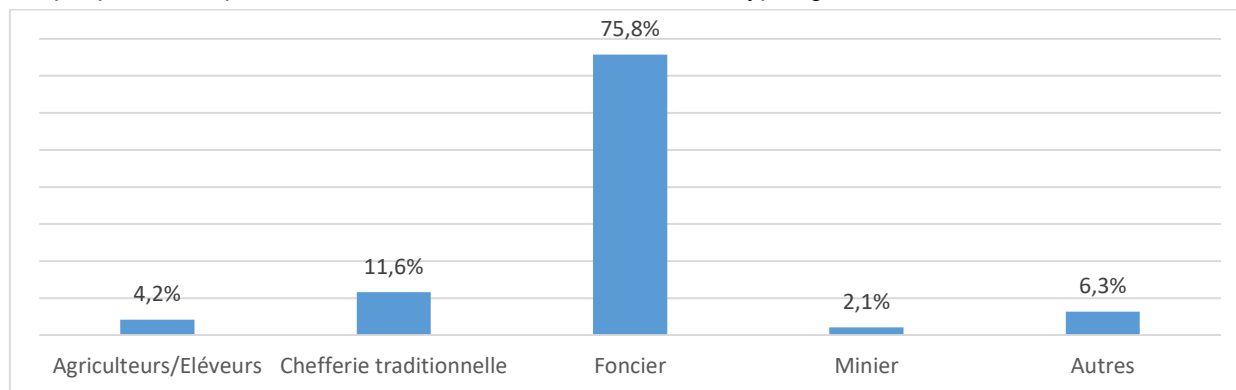
En termes de résolution, 29 conflits ont été résolus, 52 sont en cours de résolution et 14 cas sont non résolus.

Tableau 25 : Situation des conflits dans la région du Centre-Sud en 2024 par typologie

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Agriculteurs/Éleveurs	0	0	4	4
Chefferie traditionnelle	7	1	3	11

Foncier	42	12	18	72
Minier	1	0	1	2
Autres	2	1	3	6
Total	52	14	29	95

Graphique 15 : Répartition des conflits du Centre-Sud selon la typologie



Graphique 16 : Répartition des conflits de la région du Centre-Sud selon le niveau de résolution

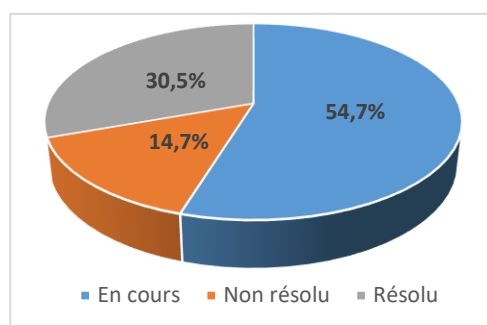


Tableau 26 : Situation des conflits du Centre-Sud par province

	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Bazèga	10	2	10	22	45,5%
Nahouri	19	5	8	32	25,0%
Zoundweogo	23	7	11	41	26,8%
Total	52	14	29	95	30,5%

S'agissant de la répartition par province, le Zoundwéogo a connu plus de conflits avec 41 cas, suivi du Nahouri avec 32 cas et le Bazèga avec 22 cas. Les conflits fonciers sont les plus fréquents dans chacune des trois provinces avec respectivement 32 cas pour le Zoundwéogo, 22 cas pour le Nahouri et 18 cas pour le Bazèga. Les conflits liés à la chefferie traditionnelle ont été recensés dans le Nahouri (06 cas), le Zoundwéogo (04 cas) et le Bazèga (01 cas). En ce qui concerne les conflits agriculteurs/éleveurs, la province du Zoundwéogo a enregistré 2 cas et les provinces du Bazèga et du Nahouri, 01 cas chacune. Quant aux conflits miniers, seule la province du Nahouri a enregistré 02 cas.

Tableau 27 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Sud

	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Total	Proportion par typologie (%)
--	--------	---------	------------	-------	------------------------------

Agriculteurs/Éleveurs	1	1	2	4	4,2%
Chefferie traditionnelle	1	6	4	11	11,6%
Foncier	18	22	32	72	75,8%
Minier	0	2	0	2	2,1%
Autres	2	1	3	6	6,3%
Total	22	32	41	95	100,0%

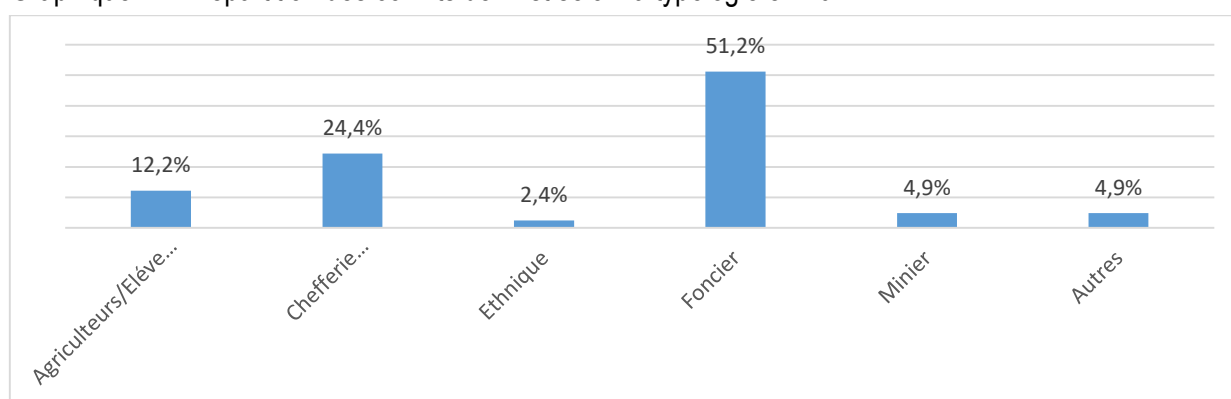
h. Région de l'Est

En 2024, la région de l'Est a enregistré 41 cas de conflits communautaires contre 55 pour l'année 2023 soit une baisse de 25,5%. En termes de récurrence, les conflits fonciers (21 cas) occupent à eux seuls 51,2% de l'ensemble des conflits de la région, suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (10 cas) soit 24,3%, des conflits agriculteurs-éleveurs (05 cas) soit 12,1%, des conflits miniers (02 cas) soit 4,8%. Deux (02) cas de conflits classés dans la catégorie « autres conflits » ont également été enregistrés.

Tableau 28 : Situation des conflits dans la région de l'Est en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Agriculteurs/Éleveurs	1	3	1	5
Chefferie traditionnelle	9	0	1	10
Ethnique	1	0	0	1
Foncier	10	5	6	21
Minier	2	0	0	2
Autres	1	0	1	2
Total	24	8	9	41

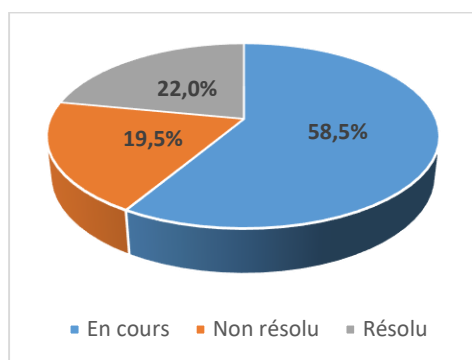
Graphique 17 : Répartition des conflits de l'Est selon la typologie en 2024



Quant à l'état de gestion des conflits, sur les quarante et un (41) conflits communautaires enregistrés, 9 cas sont résolus soit 22%, 24 cas sont en cours de résolution soit 58,5%, 8 cas n'ont pas connu de dénouement soit 19,5%. Le taux de résolution des conflits dans la région de l'Est est en hausse par rapport à celui de l'année dernière qui était de l'ordre de 13,0%.

Graphique 18 : Répartition des conflits de la région de l'Est selon le niveau de résolution en 2024

Tableau 29 : Situation des conflits de la région de l'Est par province en 2024



	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Gnagna		1	5	6	83,3%
Gourma	14	2	3	19	15,8%
Komandjoari	10	5	1	16	6,3%
Total	24	8	9	41	22,0%

Selon la typologie et par province, sur les 41 cas de conflits communautaires enregistrés dans la région, le Gourma vient en tête avec 19 cas soit 46,3% suivi de la Komondjari avec 16 cas soit 39% et de la Gnagna avec 6 cas soit 14, 6%. Quant à la Kompienga et la Tapoa, les données au cours de la période n'ont pas pu être capitalisées.

Suivant la typologie des conflits par province, sur un total de 21 cas de conflits fonciers, le Gourma occupe la première place avec 11 cas suivi de la Komondjari (06 cas), de la Gnagna (04 cas). En ce qui concerne les conflits liés à la chefferie traditionnelle, ils ont été enregistrés dans le Gourma (08 cas), la Gnagna (01 cas) et la Komondjari (01 cas). S'agissant des conflits miniers (02 cas), du conflit ethnique (01 cas) et de 02 conflits classés dans la catégorie « autres », ils ont été enregistrés dans les provinces de la Gnagna et de la Komondjari.

Tableau 30 : Situation des conflits par province et par typologie dans l'Est en 2024

	Gnagna	Gourma	Komandjoari	Total	Proportion par typologie (%)
Agriculteurs/Éleveurs	0	0	5	5	12,2%
Chefferie traditionnelle	1	8	1	10	24,4%
Ethnique	0	0	1	1	2,4%
Foncier	4	11	6	21	51,2%
Minier	0	0	2	2	4,9%
Autres	1	0	1	2	4,9%
Total	6	19	16	41	100,0%

i. Région des Hauts-Bassins

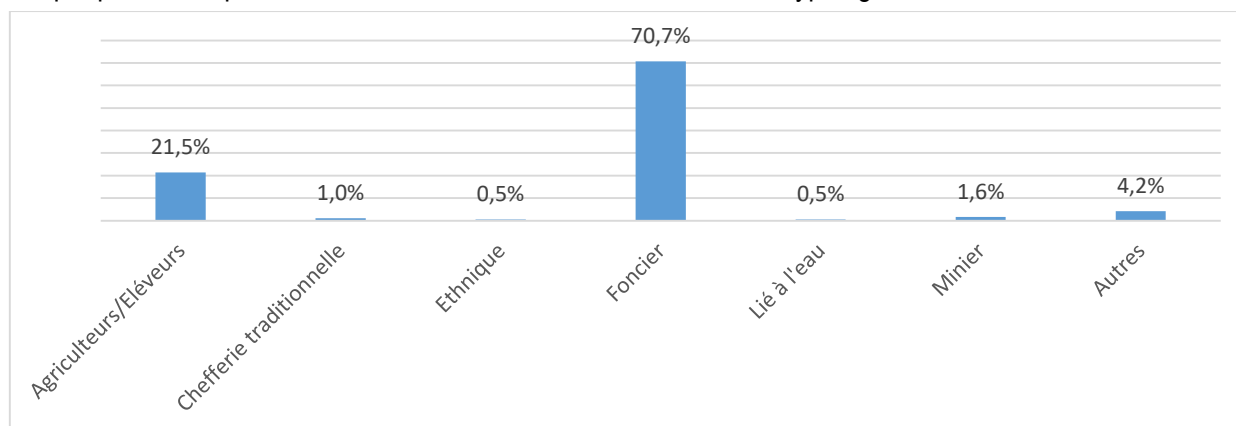
La région a connu une hausse du nombre de conflits communautaires passant de 177 cas en 2023 à 191 cas en 2024, soit une hausse de 7,9%.

Selon la typologie, les conflits fonciers occupent la première place avec 135 cas, soit 70,6%, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 41 cas, soit 21,4%. Par ailleurs, la région a enregistré 03 conflits miniers, 02 conflits liés à la chefferie traditionnelle, 01 conflit ethnique et 1 conflit lié à l'eau. Les conflits classés « autres » sont au nombre de 08 correspondant à 4,1%.

Tableau 31 : Situation des conflits dans la région des Hauts-Bassins en 2024

	En cours	Résolus	Non résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	5	36	0	41
Chefferie traditionnelle	2	0	0	2
Ethnique	0	1	0	1
Foncier	96	28	11	135
Lié à l'eau	0	1	0	1
Minier	3	0	0	3
Autres	3	5	0	8
Total	109	71	11	191

Graphique 19 : Répartition des conflits des Hauts-Bassins selon la typologie en 2024



Parmi les conflits enregistrés dans la région des Hauts-Bassins, 71 conflits ont été résolus dont 36 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, 28 cas de conflits fonciers, 01 cas de conflit ethnique, 01 cas de conflit lié à l'eau et 5 cas relevant des autres conflits, soit un taux de résolution de 37,1%. Les conflits en cours de résolution sont au nombre de 109, soit 57,1% et 11 cas de conflit non résolus soit un taux de 5,7%

Le taux de résolution des conflits dans la région des Hauts-Bassins est en nette progression par rapport à l'année dernière où le taux était de 13%.

Graphique 20 : Répartition des conflits des Hauts-Bassins selon le niveau de résolution

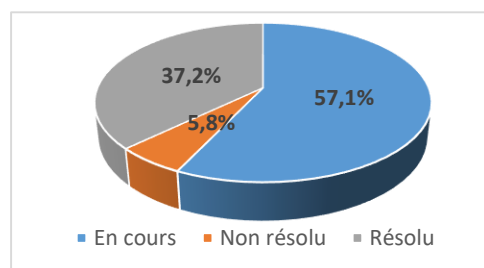


Tableau 32 : Situation des conflits des Hauts-Bassins par province en 2024

	En cours	Résolus	Non Résolus	Total	Taux de résolution (%)
Houët	86	44	11	141	31,2
Kénédougou	7	3	0	10	30
Tuy	16	24	0	40	60
Total	109	71	11	191	37,1

En ce qui concerne la répartition des conflits par province, il ressort que la province du Houët vient en tête avec 141 cas soit 73,8% suivie du Tuy qui a enregistré 40 cas soit 20,9% et du Kénédougou qui a enregistré 10 cas soit 5,2%.

Suivant la typologie des conflits par province, sur un total de 135 conflits fonciers, la province du Houet occupe la première place avec 115 cas, suivie du Tuy (12 cas), puis du Kénédougou (08 cas). Relativement aux conflits agriculteurs/éleveurs, 20 cas ont été enregistrés dans la province du Houet qui occupe la première place, suivie de la province du Tuy avec 19 cas. La province du Kénédougou a enregistré le plus petit nombre soit 02 conflits. Seul 01 cas de conflits liés à la chefferie traditionnelle a été enregistré dans chacune des provinces du Houet et du Tuy. Quant aux conflits ethniques et aux conflits liés à l'eau, on enregistre 1 cas pour chaque type. Les conflits miniers au nombre de 03, ont été tous enregistrés dans la province du Tuy.

Tableau 33 : Situation des conflits par province et par typologie dans les Hauts-Bassins en 2024

	Houët	Kénédougou	Tuy	Total	Résolus	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	20	2	19	41	36	87,8
Chefferie traditionnelle	1	0	1	2	0	0,0
Ethnique	1	0	0	1	1	100,0
Foncier	115	8	12	135	28	20,7
Lié à l'eau	1	0	0	1	1	100,0
Minier	0	0	3	3	0	0,0
Autres	3	0	5	8	5	62,5
Total	141	10	40	191	71	37,1

j. Région du Nord

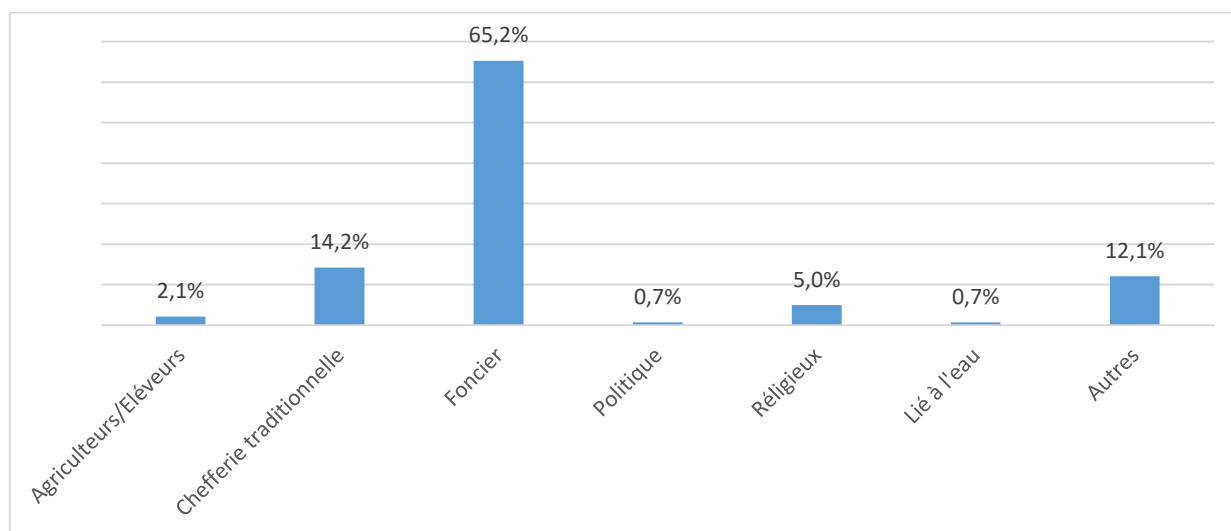
Le nombre de conflits enregistrés dans la région du Nord est passé de 247 cas en 2023 à 141 cas en 2024, soit une baisse de 42,9%.

Selon la fréquence des conflits, les conflits fonciers viennent en tête avec 92 cas soit 65,2%, suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 20 cas soit 14,1%, des conflits religieux avec 07 cas soit 4,9%, des conflits agriculteurs-éleveurs avec 03 cas soit 2,1% et les conflits politique et lié à l'eau avec 1 cas chacun, soit un taux respectif de 0,7%. Les conflits classés « autres » représentent 12,0% avec 17 cas.

Tableau 34 : Situation des conflits dans la région du Nord en 2024

	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	3	0	0	3
Chefferie traditionnelle	15	2	3	20
Foncier	71	0	21	92
Politique	0	0	1	1
Religieux	5	0	2	7
Lié à l'eau	0	0	1	1
Autres	12	0	5	17
Total	106	2	33	141

Graphique 21 : Répartition (%) des conflits communautaires du Nord selon la typologie en 2024



En termes de résolution des conflits susmentionnés, la région du Nord a enregistré 33 cas de conflits résolus soit un taux de 23,4 % contre 106 cas de conflits en cours de résolution soit 75,1 % et 02 cas de conflits non résolus soit 1,4 %.

Graphique 22 : Répartition des conflits du Nord selon le niveau de résolution

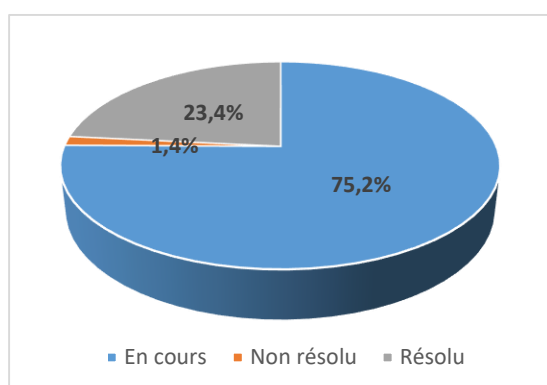


Tableau 35 : Situation des conflits du Nord par province en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total	Taux (%) de résolution
Loroum	16	0	0	16	0,0%
Passoré	33	1	10	44	22,7%
Yatenga	23	0	10	33	30,3%
Zoundama	34	1	13	48	27,1%
Total	106	2	33	141	23,4%

S'agissant des conflits par province, le Zoundama vient en tête avec 48 conflits, suivi du Passoré avec 44 conflits. Le Yatenga et le Loroum ont enregistré respectivement 33 et 16 conflits.

Tableau 36 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Nord en 2024

	Loroum	Passoré	Yatenga	Zoundama	Total	Proportion par typologie (%)
Agriculteurs/Éleveurs	1	1	1	0	3	2,1%
Chefferie traditionnelle	2	13	1	4	20	14,2%
Foncier	12	21	24	35	92	65,2%
Politique	0	0	0	1	1	0,7%
Religieux	1	1	2	3	7	5,0%
Lié à l'eau	0	0	1	0	1	0,7%
Autres	0	8	4	5	17	12,1%
Total	16	44	33	48	141	100,0%

k. Région du Plateau Central

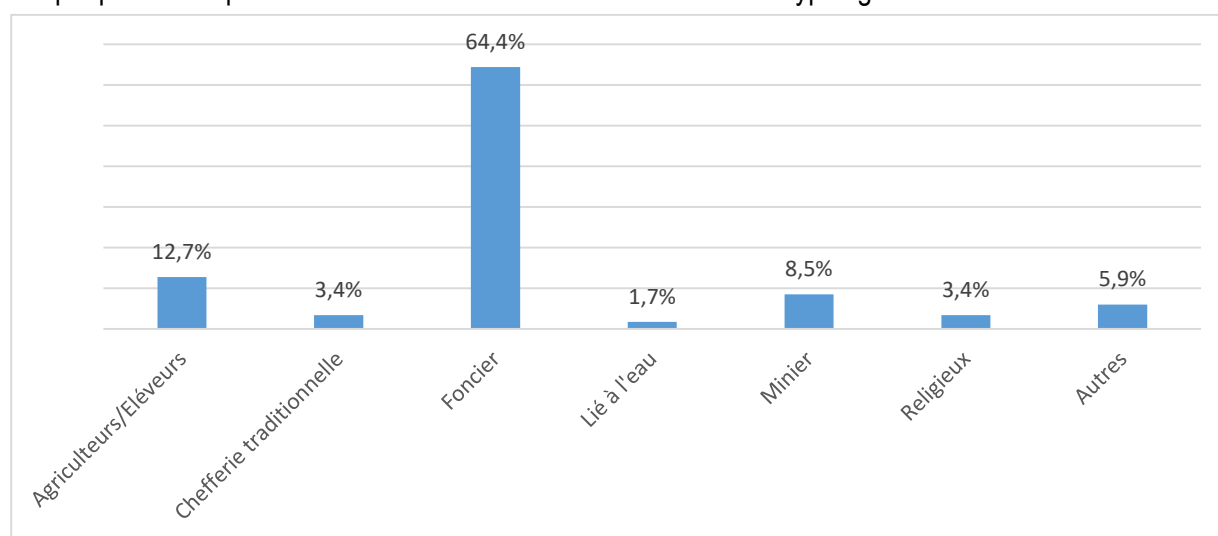
De 50 cas de conflits enregistrés en 2023, le nombre de conflits est passé à 118 cas en 2024, soit une augmentation de 136%.

Selon la typologie, les conflits fonciers (76 cas) sont les plus récurrents suivis des conflits agriculteurs-éleveurs (15 cas), des conflits miniers (10 cas), des conflits liés à la chefferie traditionnelle et des conflits religieux (04 cas pour chaque type) et des conflits liés à l'eau (02 cas). Quant aux conflits classés « autres », 07 cas ont été enregistrés.

Tableau 37 : Situation des conflits dans la région du Plateau Central par typologie en 2024

	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Total
Agriculteurs/Éleveurs	8	7	0	15
Chefferie traditionnelle	3	1	0	4
Foncier	53	12	11	76
Lié à l'eau	2	0	0	2
Minier	4	2	4	10
Religieux	4	0	0	4
Autres	3	2	2	7
Total	77	24	17	118

Graphique 23 : Répartition des conflits du Plateau Central selon la typologie en 2024



En termes de taux de résolution, le Plateau-Central a enregistré 27 cas de conflits résolus soit un taux de 22,9 %, 79 cas de conflits en cours de résolution soit 66,9 % et 12 cas de conflits non résolus soit 10,2 %.

Graphique 24 : Répartition des conflits du Plateau Central selon le niveau de résolution

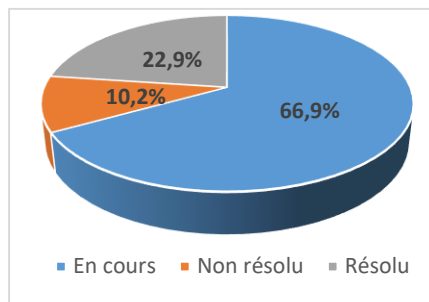


Tableau 38 : Situation des conflits du Plateau Central par province

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Ganzourgou	53	9	15	77
Kourwéogo	11	3	10	24
Oubritenga	15	0	2	17
Total	79	12	27	118

Le Ganzourgou est la province qui a enregistré le plus de conflits avec 77 cas, soit 65,2% des conflits. La province du Kourwéogo et celle de l'Oubritenga ont enregistré respectivement 24 cas soit 20,3% et 17 cas soit 14,4 %.

Selon la typologie et par province, sur les 76 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Ganzourgou vient en tête avec 53 cas soit 69, 7% suivi du Kourwéogo avec 12 cas soit 15,8% et de l'Oubritenga 11 cas soit 14,5 %. Pour les 15 cas de conflits agriculteurs-éleveurs, seules les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo ont enregistré respectivement 08 cas et 07 cas.

Relativement au conflit minier, la province du Ganzourgou et celle l'Oubritenga ont enregistré 04 cas, soit 40% chacune. La province du Kourwéogo vient en dernière position avec 02 cas soit 20%.

Quant aux conflits liés à la chefferie traditionnelle, seules les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo ont enregistré respectivement 03 cas (75%) et 1 cas (25%). Pour les conflits liés à l'eau, seule la province du Ganzourgou a enregistré 02 cas soit 100%.

Enfin, pour les conflits religieux, seule la province du Ganzourgou a enregistré 04 cas soit 100%.

Tableau 39 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Plateau Central en 2024

	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Total	Résolus	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	8	7	0	15	9	60,0%
Chefferie traditionnelle	3	1	0	4	0	0,0%
Foncier	53	12	11	76	11	14,5%
Lié à l'eau	2	0	0	2	1	50,0%
Minier	4	2	4	10	2	20,0%
Religieux	4	0	0	4	1	25,0%
Autres	3	2	2	7	3	42,9%
Total général	77	24	17	118	27	22,9%

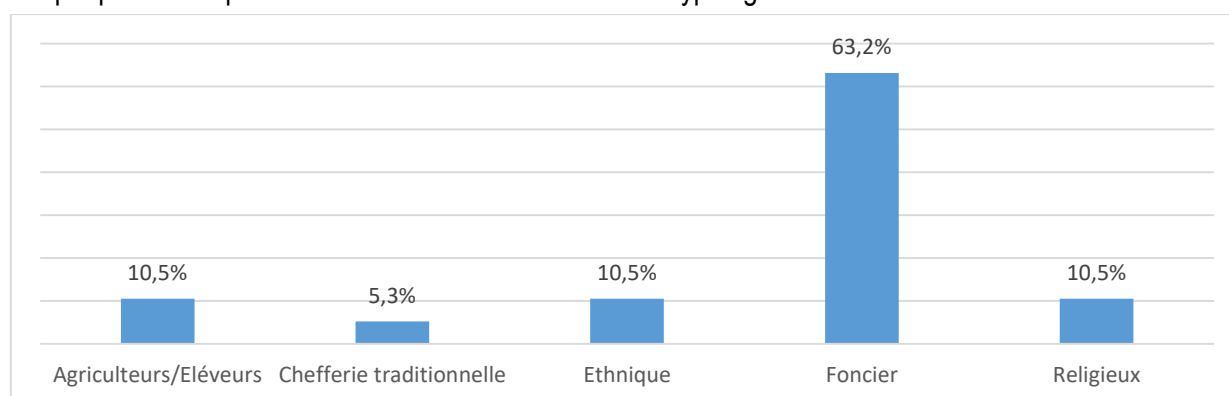
I. Région du Sahel

De façon générale, les conflits connaissent une baisse considérable par rapport à l'année précédente, soit 19 cas en 2024 contre 55 cas pour l'année 2023. Les conflits fonciers sont les plus récurrents dans la région avec 12 cas, soit 63,2% des conflits. En plus de ce type de conflit, la région du Sahel a enregistré 2 conflits agriculteurs/éleveurs, 2 conflits ethniques, 2 conflits religieux et un conflit lié à la chefferie traditionnelle.

Tableau 40 : Situation des conflits dans la région du Sahel en 2024

	En cours	Résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	2	0	2
Chefferie traditionnelle	1	0	1
Ethnique	2	0	2
Foncier	10	2	12
Religieux	2	0	2
Total	17	2	19

Graphique 25 : Répartition des conflits du Sahel selon la typologie



En termes de résolution des conflits, la région du Sahel affiche un taux de 10,5%, soit 2 conflits résolus contre 17 conflits en cours de résolution, soit 89,5%.

Graphique 26 : Répartition des conflits de la région du Sahel selon le niveau de résolution

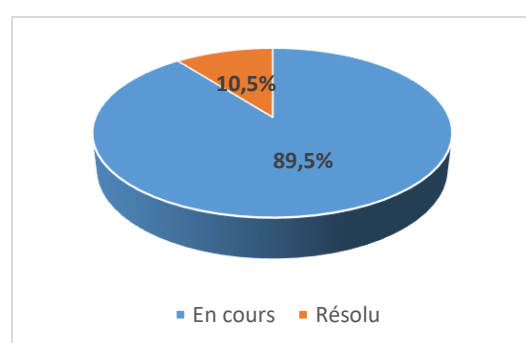


Tableau 41 : Situation des conflits du Sahel par province

	En cours	Résolus	Total	Taux de résolution (%)
Oudalan	4	2	6	33,3
Séno	5	0	5	0,0
Soum	1	0	1	0,0
Yagha	7	0	7	0,0
Total	17	2	19	10,5

La province du Yagha occupe le premier rang avec 7 cas, suivi de l'Oudalan avec 6 cas et du Séno avec 5 cas. Quant à la province du Soum, elle a connu 1 cas de conflit.

Tableau 42 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Sahel en 2024

	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Total	Résolus	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	0	1	0	1	2	0	0,0
Chefferie traditionnelle	0	0	0	1	1	0	0,0
Ethnique	0	0	1	1	2	0	0,0
Foncier	6	4	0	2	12	2	16,7
Religieux	0	0	0	2	2	0	0,0
Total	6	5	1	7	19	2	10,5

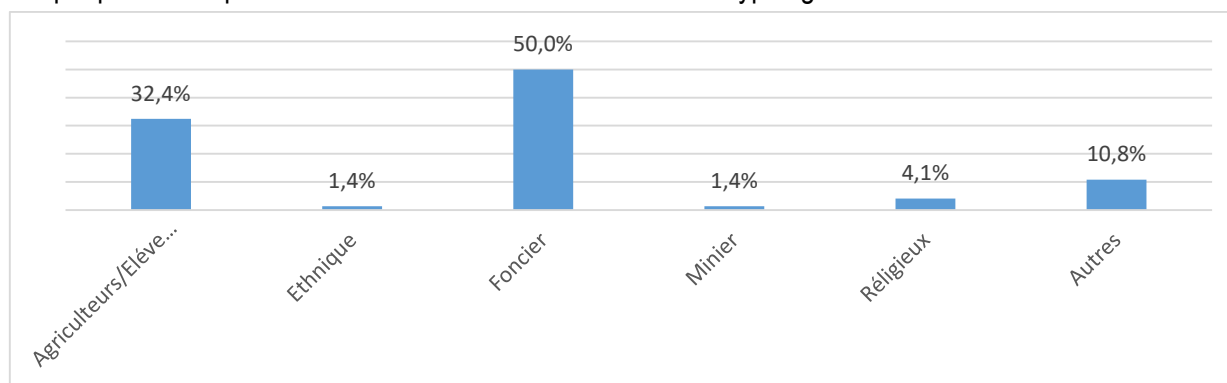
m. Région du Sud-Ouest

En 2024, 74 conflits ont été enregistrés dans la région du Sud-Ouest. Ce nombre est en baisse par rapport à 2023 où il était de 122 cas, soit une baisse de 39,3%. Les conflits fonciers occupent la première place avec 37 cas soit 50,0%, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 24 cas, soit 32,4%. Seul un cas de conflit minier a été enregistré dans la Bougouriba. On note cependant une légère augmentation des conflits classés « autres » dont le nombre s'élève à huit (08).

Tableau 43 : Situation des conflits dans la région du Sud-Ouest en 2024

	En cours	Résolus	Total
Agriculteurs/Éleveurs	7	17	24
Ethnique	1	0	1
Foncier	25	11	36
Minier	0	1	1
Religieux	2	0	2
Autres	7	1	8
Total	42	30	72

Graphique 27 : Répartition des conflits du Sud-Ouest selon la typologie



En termes de résolution, 31 cas de conflits ont été résolus, soit 41,9%, 43 cas sont en cours de résolution soit 58,1%. On remarque que le taux de résolution des conflits dans la région du Sud-Ouest s'est nettement amélioré cette année par rapport à l'année dernière où il était de 39,3%.

La Bougouriba est la province qui a enregistré plus de conflits avec 21 cas, soit 28,4% ; les provinces du loba et du Poni en ont enregistré 20 cas soit 27,0% chacune. Quant à la province du Noubiel, elle a enregistré 13 cas soit 17,6%.

Graphique 28 : Répartition des conflits de la région du Sud-Ouest selon le niveau de résolution

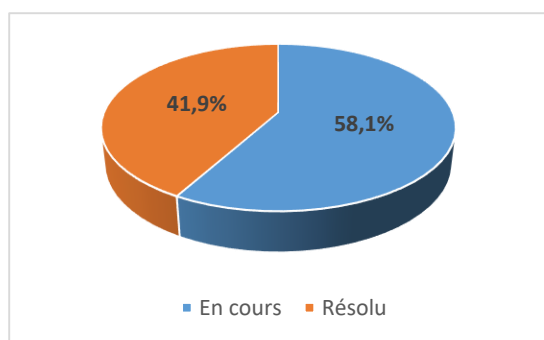


Tableau 44 : Situation des conflits de la région du Sud-Ouest par province en 2024

	En cours	Résolu	Total	Taux de résolution (%)
Bougouriba	8	13	21	61,9%
Ioba	9	11	20	55,0%
Noumbiel	8	5	13	38,5%
Poni	18	2	20	10,0%
Total	4	31	74	41,9%

Selon la typologie et par province, sur les 37 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Poni vient en tête avec 17 cas soit 45,9% suivi du Ioba 8 cas soit 21,6%, de la Bougouriba avec 7 cas soit 18,9% et du Noumbiel avec 5 cas soit 13,5%. S'agissant des conflits agriculteurs-éleveurs, la Bougouriba a enregistré 10 cas soit 41,7%, le Ioba 9 cas soit 37,5%, le Noumbiel 4 cas soit 16,7% et le Poni 1 cas.

S'agissant des conflits religieux, le Ioba a enregistré 2 cas et le Poni 1 cas. En ce qui concerne les conflits miniers, seule la province de la Bougouriba a enregistré 1 cas. Quant aux conflits ethniques, on a enregistré 01 seul cas dans la province du Noumbiel.

Tableau 45 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Sud-Ouest en 2024

	Bougouriba	Ioba	Noumbiel	Poni	Total	Résolu	Taux de résolution (%)
Agriculteurs/Éleveurs	10	9	4	1	24	17	70,8
Ethnique	0	0	1	0	1	0	0,0
Foncier	7	8	5	17	37	12	32,4
Minier	1	0	0	0	1	1	100,0
Religieux	0	2	0	1	3	0	0,0
Autres	3	1	3	1	8	1	12,5
Total	21	20	13	20	74	31	41,9

V. Analyse des facteurs des conflits communautaires

1. Causes et pistes de solutions des conflits fonciers

Au cours de l'année 2024, l'ONAPREGECC a dénombré 886 conflits fonciers. Les causes de ces conflits sont multiples et variées, parmi lesquelles nous pouvons énumérer :

- **les revendications ou contestations de propriété** : il s'agit des situations nées des disputes, de contestation, de revendication et de réclamation de propriété portant sur des champs, des parcelles, la forêt ou des terrains. Cette cause représente la principale source de conflits fonciers enregistrés. En effet, elles sont à l'origine de 524 cas, soient 59,1% des conflits fonciers ;
- **les contestations des limites des terres/territoires** : 97 conflits fonciers sont liés à ces facteurs. Il ressort des situations dans lesquelles des familles remettent en cause les limites des champs en empiétant sur les champs voisins. De même, il existe des conflits entre villages ou départements sur la délimitation des territoires ;
- **les ventes illicites de terres** : Il s'agit des situations dans lesquelles des individus mettent en vente des terrains ou des champs ne leur appartenant pas ou sans le consentement des autres membres de la famille s'agissant des terres familiales. Il existe aussi des cas de ventes de la même terre à plusieurs personnes. Au total, 58 conflits fonciers sont liés à cette situation ;
- **les retraits et tentatives de retrait de terres/champs** : il est le fait de déposséder un occupant d'une terre. Cette cause s'explique par la méconnaissance des textes sur le foncier, la mauvaise foi, le non-respect des procédures en la matière, la volonté des propriétaires terriens de vendre des terres et la spéculation foncière entraînant l'expulsion et le déguerpissement des occupants. On note 57 cas de conflits fonciers liés à cette cause ;
- **les occupations illégales de terrain ou de champs** : des individus ou certains groupes de personnes occupent des terrains relevant du domaine public ou appartenant à d'autres personnes. Cette situation est à l'origine de 24 conflits ;
- **les mécontentes sur les constructions/réhabilitations d'infrastructures (24)** : elles décrivent les situations où les populations ou groupe d'individus s'opposent ou revendiquent la réalisation d'ouvrages sur un terrain déterminé. Ces ouvrages concernent entre autres les infrastructures sociales (sanitaires, éducatives....) et administratives;
- **cession litigieuse de terrain** : il s'agit des cas où des groupes de personnes s'opposent à un propriétaire qui décide de céder à titre gratuit un lopin de terre à une autre personne pour exploitation ou à une structure pour la réalisation d'une activité d'intérêt public. Il a été recensé 14 conflits fonciers liés à cette cause ;

- **refus de rétrocession de terres**: des conflits fonciers (07) sont nés suite au refus d'occupants provisoires de terres de les libérer au moment où le propriétaire légitime exprime sa volonté de les recouvrer ;

D'autres facteurs sont entre autres liés aux mésententes sur le partage des champs familiaux et aux contestations de lotissement.

Pistes de solution

Comme pistes de solution, les démembrements de l'ONAPREGECC et les acteurs publics et privés qui interviennent dans la prévention et la gestion des conflits communautaires ont l'obligation de mener des actions de sensibilisations sur :

- les textes régissant le foncier ;
- la promotion des valeurs et pratiques sociales de solidarité et d'intégrité dans la gestion et l'exploitation des terres ;
- la nécessité de la sécurisation foncière et la transparence dans les opérations de lotissement ;
- le recours aux services cadastraux.

En plus, les membres des observatoires doivent mettre à contribution les chefs traditionnels ou coutumiers pour une mise en œuvre des mécanismes endogènes dans la résolution des conflits fonciers.

Par ailleurs, les autorités publiques pourraient prendre des mesures conservatoires en vue d'apaiser les tensions en cas de conflit foncier et permettre ainsi une exploitation rationnelle des terres. Elles doivent créer une synergie d'actions entre elles et les autres acteurs intervenant dans la prévention des conflits fonciers.

2. Causes et pistes de solutions des conflits agropastoraux

En 2024, il a été enregistré 162 cas de conflits agriculteurs-éleveurs qui sont principalement causés par les dégâts de champs, l'occupation de pistes à bétail, des aires de pâturage et des couloirs de transhumance.

Les dégâts de champs qui sont à l'origine de 143 conflits agriculteur-éleveurs, constituent les causes majeures desdits conflits. Ces causes s'expliquent par la divagation des animaux, l'inexistence ou l'obstruction des pistes à bétail dans certaines localités, l'occupation des zones pastorales par les agriculteurs.

L'occupation des pistes à bétail et des zones de pâture a causé 07 conflits. Bien que cette cause constitue un élément qui favorise les dégâts de champs, elle résulte de l'absence de matérialisation des pistes à bétails et des zones de pâture, la remise en cause des zones pastorales par les

agriculteurs, le développement des activités agricoles par les éleveurs dans les zones pastorales attirant les agriculteurs, l'insuffisance de suivi des zones pastorales par l'administration.

A ces causes s'ajoutent d'autres moins récurrentes telles que l'abattage, l'empoisonnement et les blessures d'animaux.

Pistes de solutions

Face à la recrudescence de ces conflits, certaines mesures pourraient être prises afin d'atténuer leurs effets. Il s'agirait entre autres, d'actions d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'existence et le respect des pistes à bétail et des zones de pâture. De plus en plus, il est constaté que certains acteurs se rendent justice en procédant à l'empoisonnement des animaux. Il y a donc lieu d'organiser des séances de sensibilisation sur le recours aux services compétents à l'endroit de ces acteurs.

Dans la même dynamique, des mesures doivent être prises par les autorités afin de créer et de baliser les différentes zones de pâtures et de production. Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur la réglementation en vigueur en matière d'élevage et d'agriculture. Il faut susciter une collaboration dans la pratique des activités entre ces deux acteurs.

3. Causes et pistes de solutions des conflits religieux

Pour l'année 2024, les conflits religieux se chiffrent à 42 cas sur l'ensemble du territoire contre 51 cas l'année dernière. Les causes liées à ce type de conflit sont principalement :

- **l'intolérance religieuse (17 cas)** : elle consiste à poser des actes de contestation ou d'opposition soit au sein des membres d'une communauté religieuse due à la divergence de pratiques, soit entre communautés religieuses distinctes du fait de l'installation d'une autre communauté et à la pratique du culte par leurs membres. Elle se manifeste aussi par la mécontentement sur l'implantation ou l'ouverture d'un lieu de culte dans une zone ou sur un site donné. Il peut s'agir également de la contestation de la gestion d'un lieu de culte ou d'une école confessionnelle par une communauté donnée ;
- **la mécontentement sur l'implantation ou la gestion d'un lieu de culte (7 cas)** : elle consiste à une opposition ou un refus d'ériger ou de gérer un lieu de culte par une communauté donnée ;
- **le leadership religieux (11 cas)** : il se manifeste le plus souvent par des désaccords dans la désignation, la succession ou l'intérim des responsables d'une communauté religieuse ou coutumière.

Pistes de solutions

Pour réduire la récurrence des conflits religieux, il serait judicieux d'assurer un meilleur encadrement juridique en matière de liberté religieuse au Burkina Faso. Il faut également sensibiliser et former

d'avantage les leaders coutumiers et religieux sur leur rôle en matière de promotion de la tolérance religieuse, du dialogue inter et intra religieux et de la cohésion sociale. Il faut également sensibiliser les populations sur les valeurs de tolérance et du vivre ensemble. En outre, il est aussi nécessaire de réprimer les discours radicaux et haineux au sein des communautés religieuses.

4. Causes et pistes de solutions des conflits liés à la chefferie traditionnelle

Concernant les conflits liés à la chefferie traditionnelle, il a été enregistré 75 cas contre 86 cas en 2023. L'analyse de ces conflits fait ressortir une multitude de causes dont :

- **les contestations et revendications de chefferie** : ce sont des situations où la légitimité d'un chef traditionnel ou coutumier est remise en cause par la population ou un groupe de personnes. Les cas issus de cette cause sont au nombre de 31 ;
- **le bicéphalisme** : il renvoie à l'intronisation de deux chefs dans une même localité. Il constitue la deuxième cause des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 26 cas ;
- **les conflits de succession** : elles naissent généralement à la suite du décès d'un chef traditionnel et la volonté de plusieurs familles d'accéder au trône. Ces mésententes peuvent occasionner des troubles à l'ordre public, des divisions communautaires (familles, quartier...) entraînant ainsi un effritement du tissu social. Cette cause est à l'origine de 4 conflits.

Les autres causes sont essentiellement relatives aux conflits de "compétences matérielles" entre chefs (4), aux détronements de chefs (02), l'auto proclamation de chef, à la contestation de projet d'instauration d'une nouvelle chefferie, etc.

Pistes de solutions

Les actions à mener pourraient être la sensibilisation des populations sur la préservation de la cohésion sociale, le respect des règles de dévolution de la chefferie traditionnelle, l'adoption d'un statut de la chefferie traditionnelle, la codification des règles de succession, la dépolitisation de la chefferie coutumière et traditionnelle.

5. Causes et pistes de solutions des conflits liés à l'eau

En 2024, 10 conflits liés à l'eau ont été enregistrés contre 17 cas en 2023. Ces conflits ont essentiellement été causés par :

- les mésententes entre PDI et populations hôtes concernant l'accès et l'exploitation des points d'eau potable ;
- la mésentente sur le lieu d'implantation d'un ouvrage d'eau ;
- l'opposition d'accès à l'eau entre usagers ;
- le refus de contribution à l'entretien et à la maintenance d'un forage par les bénéficiaires ;

- le non-respect de la gestion des infrastructures d'eau ;
- l'appropriation de points d'eau par une personne ou un groupe d'usagers qui monopolisent l'accès du point d'eau ;
- la pollution de la ressource en eau par les produits d'orpaillage.

Pistes de solution

Pour venir à bout de ces conflits, il faut sensibiliser les communautés sur la gestion équitable de la ressource en eau, à l'entretien de ces ouvrages et à l'implantation/réhabilitation suffisante de ces ouvrages d'eau. Il faut également sensibiliser les populations sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides et des produits de l'orpaillage.

6. Causes et pistes de solutions des conflits miniers

En 2024, il a été enregistré 34 cas de conflits miniers dans plusieurs régions. Les principales causes de ce type de conflit sont :

- la mésentente, la contestation ou l'opposition de populations à l'exploitation de la ressource minière qui représente 14 cas de conflits miniers (41,2%). Cette cause est la première en terme de récurrence. Elle est le fait pour les populations de contester ou de s'opposer à l'exploitation d'un site minier dans leurs localités pour plusieurs raisons ;
- l'exploitation anarchique ou illégale des sites artisanaux qui est à l'origine de 06 cas de conflit minier soit 17,6%. Cette cause se manifeste par l'extraction non contrôlée ou frauduleuse des substances minérales par les exploitants artisanaux ou leur installation anarchique ;
- le non-respect des engagements par des sociétés minières qui représente 05 cas de conflit minier soit 14,7%. Il s'agit du non-respect des clauses ou des engagements contenus dans les cahiers de charge par ces sociétés minières. Cela peut se traduire aussi par le faible recrutement des résidents de la localité par les sociétés minières ;
- la dégradation des infrastructures publiques (domaine scolaire et routier) du fait de l'activité minière qui représente 04 cas de conflit minier (11,8%). Cette cause se traduit par l'activité dégradante des sociétés minières ou des exploitants miniers sur l'environnement.

Pistes de solutions

Pour réduire le nombre de conflits liés à l'exploitation minière, les solutions suivantes sont proposées :

- interpellier les sociétés minières au respect des cahiers de charges ;

- organiser annuellement un cadre de concertation entre propriétaires terriens et exploitants miniers pour une exploitation pacifique des ressources minières ;
- œuvrer à une meilleure organisation de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso ;
- informer, sensibiliser et former les différents acteurs du domaine minier sur les textes régissant l'exploitation minière ;
- recourir aux modes endogènes de résolution des conflits dans les situations de conflits miniers pour la paix sociale et un bon vivre ensemble.

7. Causes et pistes de solutions des conflits ethniques

Pour l'année 2024, on dénombre neuf (09) cas de conflits sur l'ensemble du territoire. Ces conflits bien que moins récurrents comparativement aux autres types de conflits, sont ceux qui conduisent généralement aux atteintes graves aux droits humains. Les causes liées à ce type de conflit sont principalement :

- les allégations de complicité avec des groupes armés terroristes portées contre une ethnie donnée ;
- la stigmatisation ;
- les accusations de vol de bétail.

Pistes de solution

Compte tenu des conséquences désastreuses de ces conflits notamment, la fracture du tissu social, il est nécessaire de promouvoir la parenté à plaisanterie et les autres valeurs endogènes de tolérance et de paix.

8. Causes et pistes de solutions des conflits politiques

En 2024, quatre (04) cas de conflits politiques ont été enregistrés. Les causes de ces conflits sont principalement liées :

- à la contestation de la désignation de membres dans les délégations spéciales ;
- aux accusations de manigance contre l'élection d'un candidat à la présidence du CVD par un homme politique.

Ce type de conflit est moins récurrent. Cela est lié à la suspension des activités des partis politiques.

Pistes de solution

Pour réduire ces cas de conflits, il faut :

- promouvoir la citoyenneté, les valeurs de tolérance et de paix, la cohésion sociale ;
- sensibiliser et former les populations sur la participation citoyenne ;

- former les responsables de partis politiques sur le management et la gestion transparente des partis et formations politiques ;
- lutter contre la corruption électorale.

9. Causes et pistes de solutions des autres conflits

- Le rapt

Pour l'année 2024, il a été enregistré 13 conflits liés au rapt. Cette pratique est due essentiellement aux pesanteurs socio culturelles.

D'autres causes telles l'ignorance des textes juridiques, la pauvreté, la complicité des parents et de la fille peuvent également expliquer cette pratique.

Pistes de solutions

Les solutions peuvent consister en la sensibilisation des populations sur les dangers liés au rapt, à l'abandon de la pratique, à la répression des auteurs ou complices du rapt, au financement des micro-projets et des activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes et les jeunes, au renforcement de l'éducation aux droits humains, notamment les droits de l'enfant.

- Causes des conflits liés aux exclusions pour allégation de sorcellerie

Pour l'année 2024, il a été enregistré 18 cas d'allégation de sorcellerie. Les causes de ce conflit sont dues aux pesanteurs socio-culturelles, aux décès qualifiés de brusques ou inexplicables. D'autres causes peuvent également expliquer ce conflit. Il s'agit notamment de la pauvreté, des difficultés sociales, de la stérilité de la femme ou de l'homme, etc.

Piste de solutions

Pour remédier à ces conflits, des sensibilisations peuvent être faites au profit des populations sur le respect des droits humains.

VI. Conséquences des conflits communautaires

L'examen des conflits communautaires au titre de l'année 2024 au Burkina Faso révèle de nombreuses conséquences. On note la fragilisation des relations intercommunautaires, des violations des droits humains et des dégâts de biens.

1. La violation des droits humains

Les conflits communautaires engendrent plusieurs atteintes aux droits fondamentaux de l'homme. On peut citer les violations liées :

- au droit à la vie (7 décès) ;
- à l'intégrité physique des personnes ;
- à la liberté d'aller et de venir ;
- au droit au logement ;
- au droit d'accès à la terre ;
- au droit à l'éducation.

2. Détérioration du tissu social

La dégradation du vivre ensemble est l'une des conséquences majeures des conflits communautaires. En effet, les conflits communautaires troublent la quiétude et l'harmonie entre les familles. Cette mésentente se traduit par la fuite de certaines populations de leur localité d'origine et parfois des divisions au sein d'une même famille. Ces conséquences, entravant la cohésion sociale témoignent de l'effritement des valeurs de tolérance et de solidarité. Les plus cruciales répertoriées sont :

- le déplacement forcé des populations ;
- la mésentente entre PDI et populations hôtes ;
- la division entre les villages ;
- la division de familles ;
- etc.

3. Les destructions de biens

Des conséquences de conflits communautaires enregistrées, il ressort qu'en plus de celles déjà citées, les conflits communautaires engendrent également des pertes matérielles et financières. En effet, ces conflits entraînent parfois la destruction de biens. Pour les victimes et même pour les communautés, le fait que les biens détruits doivent être reconstitués, annihile les efforts de développement d'une part et accentue la pauvreté d'autre part. On note :

- des destructions ou dégradations d'infrastructures (habitats, lieux de culte) ;

- des destructions de biens matériels (moyens de déplacement) ;
- des destructions de champs (par exemple dans la région des Cascades, nous avons noté un dégât de champ d'une valeur de 93 650 F CFA et aussi la destruction de 1955 pieds d'arbres dont la valeur est estimée à 11 760 000FCFA. Dans la région des Hauts-Bassins, les dégâts de champs liés à sept (7) conflits entre agriculteurs et éleveurs ont été estimés à 1 448 000 FCA) ;
- des abattages d'animaux ;
- etc.

VII. Difficultés, perspectives et recommandations

1. Difficultés

Il ressort des rapports reçus des différents démembrements de l'ONAPREGECC que les Observatoires rencontrent diverses difficultés. Elles sont d'ordres sécuritaire, matériel et financier et organisationnel.

Au plan sécuritaire, les démembrements ont du mal à fonctionner dans les régions où la sécurité est un défi majeur. Certains ne sont pas opérationnalisés et d'autres fonctionnent à minima en limitant leurs activités aux localités accessibles. A cela s'ajoutent le déplacement des populations et la non actualisation des données par insuffisance de suivi des actions de résolution des conflits antérieurs.

Les difficultés au plan matériel et financier sont entre autres la mobilité réduite des démembrements pour effectuer des sorties de résolution des conflits communautaires par manque de carburant et/ou de moyens roulants. En matière de fonctionnement, beaucoup de démembrements peinent à tenir leurs sessions statutaires et organiser les rencontres trimestrielles pour évaluer la récurrence des conflits communautaires par manque de ressources propres. Dans le même ordre d'idées, le SP-ONAPREGECC fait face à une insuffisance de budget de fonctionnement. De ce point de vue, le SP-ONAPREGECC et les démembrements sont dépendants vis-à-vis des partenaires techniques et financiers pour fonctionner.

Sur le plan organisationnel, la difficulté majeure rencontrée est relative à la gestion des fonds destinés pour le fonctionnement des démembrements. En effet, les fonds étatiques accordés à travers le PREGOLS et qui sont logés au SP-MABG ne prévoient pas de ligne " dotation de carburant " pour les sorties de résolution des démembrements. Ce Programme exige également que les démembrements concernés transmettent des termes de références pour chaque activité à réaliser. Cette exigence ne rencontre pas l'assentiment de l'ensemble des Observatoires qui estiment que l'existence de plans d'actions suffit pour que les fonds leur soient accordés. Quant à l'appui financier de certains partenaires, les démembrements ne disposant pas de compte trésor, fait que les fonds sont hébergés dans les comptes des circonscriptions administratives.

2. Défis et Perspectives

L'ONAPREGECC fait face actuellement à un certain nombre de défis qui sont liés entre autres à la collecte des données, à la documentation, au suivi des engagements et à l'installation de tous les démembrements.

La collecte mobile de données nécessite d'abord une harmonisation des canevas utilisés par les acteurs, suivi de leur dotation en tablettes. La dotation du matériel devrait s'accompagner de

formation sur son usage et le renseignement des données. Le défi à relever est de mobiliser les ressources nécessaires et la coordination des acteurs.

La prise en charge des conflits communautaires commande que des documents tels que des procès-verbaux de conciliation ou des rapports de résolution soient élaborés pour attester de leur résolution. Cependant, les acteurs, notamment les chefferies coutumières ne sont pas encore outillées en la matière. Par ailleurs, après la résolution des conflits communautaires, le suivi des engagements des parties demeure un défi en raison soit du temps matériel ou des ressources financières limitées.

Quant à l'opérationnalisation des démembrements, l'intégralité de leur installation officielle reste un défi au regard du contexte sécuritaire difficile et de la rareté des ressources.

En perspectives, le SP-ONAPREGECC entend réaliser les actions suivantes :

- l'acquisition des tablettes au profit des démembrements, ce après leur installation effective ;
- la poursuite des plaidoyers sur le financement endogène et l'augmentation du budget de l'ONAPREGECC ;
- l'évaluation du plan d'actions national de prévention et de gestion des conflits communautaires (2020-2022) et l'élaboration d'un nouveau plan d'actions ;
- le renforcement de la collaboration avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- la poursuite de l'organisation des sessions statutaires du conseil national et la tenue régulière des sessions des Observatoires régionaux, provinciaux et départementaux ;
- la poursuite des actions de prévention des conflits communautaires pour limiter leur survenue ;
- le renforcement de la collaboration avec les autres acteurs étatiques (Ministère en charge de l'Administration territoriale, ST-REVIE) intervenant dans la prévention et la gestion des conflits communautaires.

3. Recommandations

A l'endroit du Gouvernement et des collectivités territoriales :

- allouer une ligne budgétaire conséquente aux démembrements de l'ONAPREGECC pour leur fonctionnement effectif ;
- prévoir une ligne dans les Plans communaux de Développement (PCD), les plans d'actions d'investissement (PAI) et plans régionaux de Développement (PRD) pour soutenir les efforts de prévention et de gestion des conflits communautaires des démembrements de l'ONAPREGECC ;

- poursuivre l'organisation de la journée nationale des communautés (inscrire une action spéciale au profit des personnes déplacées internes (PDI) et populations hôtes des zones à fort défi sécuritaire (décerner à cette occasion des lettres de félicitation ou procéder à des décorations) ;
- organiser un atelier de concertation entre les sociétés minières et le SP-ONAPREGECC pour le financement des Observatoires ;
- former les acteurs sur les techniques de collecte des données ;
- poursuivre la relecture de la loi 034-2009 portant régime foncier rural ;
- capitaliser les bonnes pratiques en matière de prévention et gestion des conflits communautaires.

A l'endroit des Partenaires techniques et financiers :

- coordonner avec le SP/ONAPREGECC les différentes interventions à l'endroit des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- doter le SP/ONAPREGECC et les démembrements en matériels (informatiques, bureautiques, roulants , de sensibilisations) ;
- appuyer l'organisation du cadre de concertation entre les acteurs intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires en vue de susciter une synergie d'actions ;
- accompagner toutes autres actions contribuant à la prévention et à la gestion des conflits communautaires.

Conclusion

Le présent rapport national 2024 de l'ONAPREGECC, quatrième édition du genre, a été élaboré conformément au décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/ MATD/MEF du 28 décembre 2015. Ainsi, le SP et les démembrements de l'ONAPREGECC ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'Etat et des partenaires internationaux. Ce soutien a permis non seulement de consolider les acquis des actions antérieures, mais aussi d'engranger des résultats en matière d'installation et de renforcement des capacités des membres des démembrements. En dépit de ces acquis qui ont contribué à la prévention et à la résolution des conflits communautaires, ces derniers demeurent récurrents dans la plupart des régions. Les conflits fonciers occupent la première place suivie des conflits agriculteurs/éleveurs.

À l'instar de l'année précédente les conflits résolus affichent un faible taux comparativement à ceux non résolus ou en cours de résolution, même s'il faut noter une croissance du taux de résolution liée aux efforts de plus en plus consentis par les différents acteurs. De ce fait, il est indéniable de soutenir davantage les initiatives de l'ONAPREGECC et ses démembrements en matière de prévention et de résolution des conflits. Reconnaisant que le SP a fait d'énormes efforts quant à l'opérationnalisation des démembrements au niveau provincial et départemental, il serait judicieux que l'accent soit mis, les années à venir, sur le suivi et l'évaluation des actions des observatoires.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'observatoires installés par région depuis 2020	16
Tableau 2 : Situation des conflits communautaires par typologie	20
Tableau 3 : Situation générale des conflits par région	21
Tableau 4 : Situation des conflits par région et par typologie en 2024	21
Tableau 5 : Situation des conflits communautaires par typologie et par niveau de résolution en 2024	22
Tableau 6 : Situation des conflits par région en 2024 selon le niveau de résolution	22
Tableau 7 : Situation des conflits dans la Boucle du Mouhoun en 2024	23
Tableau 8 : Situation des conflits de la Boucle du Mouhoun par province en 2024	24
Tableau 9 : Situation des conflits par province et par typologie dans la Boucle du Mouhoun en 2024	24
Tableau 10 : Situation des conflits dans la région des Cascades en 2024	25
Tableau 11 : Situation des conflits de la région des Cascades par province en 2024	25
Tableau 12 : Situation des conflits par province et par typologie dans les Cascades en 2024	26
Tableau 13 : Situation des conflits dans la région du Centre en 2024	26
Tableau 14 : Situation des conflits de la région du Centre par province en 2024	27
Tableau 15 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre en 2024	27
Tableau 16 : Situation des conflits dans la région du Centre-Est en 2024	27
Tableau 17 : Situation des conflits du Centre-Est par province en 2024	28
Tableau 18 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Est en 2024	29
Tableau 19 : Situation des conflits dans la région du Centre-Nord en 2024	29
Tableau 20 : Situation des conflits de la région du Centre-Nord par province en 2024	30
Tableau 21 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Nord en 2024	30
Tableau 22 : Situation des conflits dans la région du Centre-Ouest en 2024	31
Tableau 23 : Situation des conflits de la région du Centre-Ouest par province en 2024	31
Tableau 24 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Ouest	32
Tableau 25 : Situation des conflits dans la région du Centre-Sud en 2024 par typologie	32
Tableau 26 : Situation des conflits du Centre-Sud par province	33
Tableau 27 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Centre-Sud	33
Tableau 28 : Situation des conflits dans la région de l'Est en 2024	34
Tableau 29 : Situation des conflits de la région de l'Est par province en 2024	34
Tableau 30 : Situation des conflits par province et par typologie dans l'Est en 2024	35
Tableau 31 : Situation des conflits dans la région des Hauts-Bassins en 2024	35
Tableau 32 : Situation des conflits des Hauts-Bassins par province en 2024	36
Tableau 33 : Situation des conflits par province et par typologie dans les Hauts-Bassins en 2024	37
Tableau 34 : Situation des conflits dans la région du Nord en 2024	37
Tableau 35 : Situation des conflits du Nord par province en 2024	38
Tableau 36 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Nord en 2024	38
Tableau 37 : Situation des conflits dans la région du Plateau Central par typologie en 2024	39
Tableau 38 : Situation des conflits du Plateau Central par province	40
Tableau 39 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Plateau Central en 2024	40
Tableau 40 : Situation des conflits dans la région du Sahel en 2024	41
Tableau 41 : Situation des conflits du Sahel par province	41
Tableau 42 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Sahel en 2024	42
Tableau 43 : Situation des conflits dans la région du Sud-Ouest en 2024	42
Tableau 44 : Situation des conflits de la région du Sud-Ouest par province en 2024	43
Tableau 45 : Situation des conflits par province et par typologie dans le Sud-Ouest en 2024	43

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des conflits au niveau national selon la typologie en 2024	20
Graphique 2 : Situation globale des conflits communautaires en 2024	22
Graphique 3 : Répartition des conflits de la Boucle du Mouhoun selon la typologie	23
Graphique 4 : Répartition des conflits de la Boucle du Mouhoun selon le niveau de résolution	24
Graphique 5 : Répartition des conflits des Cascades selon la typologie	25
Graphique 6 : Répartition des conflits de la région des Cascades selon le niveau de résolution	25
Graphique 7 : Répartition des conflits du Centre selon la typologie	27
Graphique 8 : Répartition des conflits de la région du Centre selon le niveau de résolution	27
Graphique 9 : Répartition des conflits du Centre-Est selon la typologie en 2024	28
Graphique 10 : Répartition des conflits du Centre-Est selon le niveau de résolution	28
Graphique 11 : Répartition des conflits du Centre-Nord selon la typologie	29
Graphique 12 : Répartition des conflits de la région du Centre-Nord selon le niveau de résolution	30
Graphique 13 : Répartition des conflits du Centre-Ouest selon la typologie	31
Graphique 14 : Répartition des conflits de la région du Centre-Ouest selon le niveau de résolution	31
Graphique 15 : Répartition des conflits du Centre-Sud selon la typologie	33
Graphique 16 : Répartition des conflits de la région du Centre-Sud selon le niveau de résolution	33
Graphique 17 : Répartition des conflits de l'Est selon la typologie en 2024	34
Graphique 18 : Répartition des conflits de la région de l'Est selon le niveau de résolution en 2024	34
Graphique 19 : Répartition des conflits des Hauts-Bassins selon la typologie en 2024	36
Graphique 20 : Répartition des conflits des Hauts-Bassins selon le niveau de résolution	36
Graphique 21 : Répartition (%) des conflits communautaires du Nord selon la typologie en 2024	37
Graphique 22 : Répartition des conflits du Nord selon le niveau de résolution	38
Graphique 23 : Répartition des conflits du Plateau Central selon la typologie en 2024	39
Graphique 24 : Répartition des conflits du Plateau Central selon le niveau de résolution	40
Graphique 25 : Répartition des conflits du Sahel selon la typologie	41
Graphique 26 : Répartition des conflits de la région du Sahel selon le niveau de résolution	41
Graphique 27 : Répartition des conflits du Sud-Ouest selon la typologie	42
Graphique 28 : Répartition des conflits de la région du Sud-Ouest selon le niveau de résolution	43

Annexes

Situation des conflits communautaires par région et par province en 2024

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Boucle du Mouhoun	44	19	26	89
Balé	17	7	12	36
Agriculteurs/Éleveurs	1	1	10	12
Chefferie traditionnelle	1			1
Foncier	13	4	1	18
Minier			1	1
Religieux	1	1		2
Autres	1	1		2
Banwa	2	1		3
Foncier	1			1
Autres	1	1		2
Kossi	1			1
Autres	1			1
Mouhoun	7	4	8	19
Foncier	7	2	4	13
Minier			1	1
Autres		2	3	5
Nayala	13	7	4	24
Ethnique			1	1
Foncier	13	7	1	21
Religieux			2	2
Sourou	4		2	6
Foncier	2			2
Autres	2		2	4
Cascades	54	27	34	115
Comoé	37	22	17	76
Agriculteurs/Éleveurs	2		8	10
Ethnique		1		1
Foncier	27	20	5	52
Minier	5	1	1	7
Politique	1			1
Autres	2		3	5
Léraba	17	5	17	39
Agriculteurs/Éleveurs			3	3
Chefferie traditionnelle		1		1
Foncier	14	3	12	29
Lié à l'eau			1	1
Minier			1	1
Religieux	3			3
Autres		1		1
Centre	60	5	15	80
Kadiogo	60	5	15	80
Agriculteurs/Éleveurs	4	1	12	17
Chefferie traditionnelle	1			1
Foncier	48	3	2	53
Religieux	1		1	2

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Autres	6	1		7
Centre-Est	125		18	143
Boulgou	61		12	73
Agriculteurs/Éleveurs	1		3	4
Chefferie traditionnelle	10		1	11
Foncier	45		8	53
Religieux	4			4
Autres	1			1
Koulpélogo	20		3	23
Foncier	19		3	22
Religieux	1			1
Kouritenga	44		3	47
Agriculteurs/Éleveurs			1	1
Chefferie traditionnelle	2		1	3
Foncier	40		1	41
Minier	1			1
Autres	1			1
Centre-Nord	22	60	27	109
Bam	3	20	2	25
Agriculteurs/Éleveurs		2		2
Chefferie traditionnelle		2		2
Foncier	2	10	1	13
Lié à l'eau		1		1
Minier		1	1	2
Religieux	1	4		5
Namentenga	10	20	10	40
Agriculteurs/Éleveurs		3	4	7
Chefferie traditionnelle		5		5
Ethnique		1		1
Foncier	6	4	4	14
Lié à l'eau	1		1	2
Minier			1	1
Politique		1		1
Religieux		1		1
Autres	3	5		8
Sanmatenga	9	20	15	44
Agriculteurs/Éleveurs			1	1
Chefferie traditionnelle	1			1
Foncier	1	18	8	27
Lié à l'eau			2	2
Minier	1		1	2
Religieux	1	1		2
Autres	5	1	3	9
Centre-Ouest	70	29	23	122
Boulkiemdé	24	10	9	43
Agriculteurs/Éleveurs		1	2	3
Chefferie traditionnelle		1		1
Foncier	21	7	5	33
Autres	3	1	2	6

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Sanguié	24	8	3	35
Agriculteurs/Eléveurs	1			1
Chefferie traditionnelle	1			1
Ethnique			1	1
Foncier	16	6	2	24
Politique		1		1
Religieux	1			1
Autres	5	1		6
Sissili	15	3	2	20
Agriculteurs/Eléveurs		1	2	3
Foncier	10	1		11
Religieux	2	1		3
Autres	3			3
Ziro	7	8	9	24
Agriculteurs/Eléveurs	2		2	4
Foncier	4	8	2	14
Autres	1		5	6
Centre-Sud	52	14	29	95
Bazèga	10	2	10	22
Agriculteurs/Eléveurs			1	1
Chefferie traditionnelle			1	1
Foncier	9	2	7	18
Autres	1		1	2
Nahouri	19	5	8	32
Agriculteurs/Eléveurs			1	1
Chefferie traditionnelle	4	1	1	6
Foncier	14	3	5	22
Minier	1		1	2
Autres		1		1
Zoundweogo	23	7	11	41
Agriculteurs/Eléveurs			2	2
Chefferie traditionnelle	3		1	4
Foncier	19	7	6	32
Autres	1		2	3
Est	24	8	9	41
Gnagna		1	5	6
Chefferie traditionnelle			1	1
Foncier		1	3	4
Autres			1	1
Gourma	14	2	3	19
Chefferie traditionnelle	8			8
Foncier	6	2	3	11
Komandjoari	10	5	1	16
Agriculteurs/Eléveurs	1	3	1	5
Chefferie traditionnelle	1			1
Ethnique	1			1
Foncier	4	2		6
Minier	2			2
Autres	1			1

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Hauts-Bassins	109	11	71	191
Houët	86	11	44	141
Agriculteurs/Eléveurs	3		17	20
Chefferie traditionnelle	1			1
Ethnique			1	1
Foncier	82	11	22	115
Lié à l'eau			1	1
Autres			3	3
KénéDougou	7		3	10
Agriculteurs/Eléveurs			2	2
Foncier	7		1	8
Tuy	16		24	40
Agriculteurs/Eléveurs	2		17	19
Chefferie traditionnelle	1			1
Foncier	7		5	12
Minier	3			3
Autres	3		2	5
Nord	106	2	33	141
Loroum	16			16
Agriculteurs/Eléveurs	1			1
Chefferie traditionnelle	2			2
Foncier	12			12
Religieux	1			1
Passoré	33	1	10	44
Agriculteurs/Eléveurs	1			1
Chefferie traditionnelle	11	1	1	13
Foncier	14		7	21
Religieux			1	1
Autres	7		1	8
Yatenga	23		10	33
Agriculteurs/Eléveurs	1			1
Chefferie traditionnelle	1			1
Foncier	17		7	24
Lié à l'eau			1	1
Religieux	1		1	2
Autres	3		1	4
Zondoma	34	1	13	48
Chefferie traditionnelle	1	1	2	4
Foncier	28		7	35
Politique			1	1
Religieux	3			3
Autres	2		3	5
Plateau Central	79	12	27	118
Ganzourgou	53	9	15	77
Agriculteurs/Eléveurs	2		6	8
Chefferie traditionnelle	3			3
Foncier	41	8	4	53
Lié à l'eau	1		1	2
Minier	2		2	4

	En cours	Non résolu	Résolu	Total
Religieux	3		1	4
Autres	1	1	1	3
Kourwéogo	11	3	10	24
Agriculteurs/Éleveurs	4		3	7
Chefferie traditionnelle	1			1
Foncier	3	3	6	12
Minier	2			2
Autres	1		1	2
Oubritenga	15		2	17
Foncier	10		1	11
Minier	4			4
Autres	1		1	2
Sahel	17		2	19
Oudalan	4		2	6
Foncier	4		2	6
Séno	5			5
Agriculteurs/Éleveurs	1			1
Foncier	4			4
Soum	1			1
Ethnique	1			1
Yagha	7			7
Agriculteurs/Éleveurs	1			1
Chefferie traditionnelle	1			1
Ethnique	1			1
Foncier	2			2
Religieux	2			2
Sud-Ouest	43		31	74
Bougouriba	8		13	21
Agriculteurs/Éleveurs	2		8	10
Foncier	4		3	7
Minier			1	1
Autres	2		1	3
Ioba	9		11	20
Agriculteurs/Éleveurs	3		6	9
Foncier	3		5	8
Religieux	2			2
Autres	1			1
Noumbiel	8		5	13
Agriculteurs/Éleveurs	1		3	4
Ethnique	1			1
Foncier	3		2	5
Autres	3			3
Poni	18		2	20
Agriculteurs/Éleveurs	1			1
Foncier	15		2	17
Religieux	1			1
Autres	1			1
Total	805	187	345	1 337